MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 108
Décembre 2020

Amif

MINI-DOSSIER

Les entreprises résilientes

INTERVIEWS des membres du Gouvernement, Amélie de Montchalin et Cédric O

ENVIRONNEMENT Le premier Trophée des communes pour la rénovation énergétique

AMIF PARTENAIRES Renouvellement des instances

1880

RAZEL-BEC
FAYAT

1970 | Boulevard Périphérique de Paris

140 ANS DE PASSION

2020 | Creusement de la ligne 14 Sud

AU SERVICE DES FRANCILIENS

© Herve Piraud

www.razel-bec.com

Amif Partenaires

2020

Tour d'horizon

6 Les collectivités locales, ça vous concerne !

8 **Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publiques**
"Je veux dire aux élus, continuons de travailler ensemble ! Je suis l'une des leurs, élue de l'Essonne (...) nous ne réussirons qu'ensemble"

12 **Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques**
"La promesse du numérique, c'est celle de l'émancipation"

15 **L'accès à internet en zone rurale**
"Ici, on fait des visio sans image pour ne pas être déconnectés !"

16 **L'AMIF se positionne sur le Projet de loi de finances pour 2021**

17 **Note de lecture**
"Par Faim d'Essonne"
"Les murs du confinement"

18 **ZE... bonnes pratiques territoriales** en partenariat avec ZE Pros Territorial

Vie de l'AMIF

20 **Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, salue "l'esprit de responsabilité des maires d'Ile-de-France"**

21 **Conseil d'administration exceptionnel de l'AMIF**

22 **Ateliers de début de mandat**
Un franc succès pour la session de rentrée !

23 **Tour d'horizon des commissions**

24 **Les collectivités lauréates du premier Trophée des communes pour la rénovation énergétique**

26 **L'AMIF a organisé son premier speedmeeting 100 % dématérialisé**

27 **Vitalisation des quartiers de gares du Grand Paris Express :** Les maires d'Ile-de-France consultés

Mini-Dossier
Entreprises résilientes 28

- Crise de la Covid-19 : Des entreprises résilientes en Ile-de-France
- Entretien avec Alexandra Dublanche, vice-présidente de la Région Ile-de-France en charge du développement économique et de l'attractivité, de l'agriculture et de la ruralité

Regard sur

32 Concessions de services :
Qui doit prendre en charge les conséquences financières des mesures sanitaires ?

AMIF Partenaires

33 **Renouvellement des instances AMIF Partenaires**
Un nouveau Conseil d'administration, un nouveau bureau et une feuille de route pour les trois prochaines années

34 **Ils rejoignent l'AMIF Partenaires**
- Groupe RATP
- GRDF

Recycler, c'est simple comme un jeu d'enfant.

Avec le programme re, Orange reprend ou recycle vos anciens téléphones et vous propose une gamme de téléphones reconditionnés. Si votre ancien téléphone ne peut être repris et reconditionné, Orange s'engage à le recycler. Vous contribuez ainsi à la préservation des ressources de notre planète, mais aussi à la création d'emplois. L'intégralité des bénéfices du recyclage est reversée au réseau Emmaüs International.

Rapportons nos téléphones en boutique Orange.

re | recyclage
reconditionné
reprise

Vous rapprocher de l'essentiel

orange™

Plus d'informations sur le programme re sur bienvivreledigital.fr et en boutique Orange.

ÉDITORIAL

Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF,
Maire d'Évry-Courcouronnes,
Vice-président de la Région Ile-de-France

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
Fax 01 44 59 50 09
www.amif.asso.fr
@AMIF_asso
associationmairesidf

Directrice de la publication
Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF
Marion Vergeylen

Rédaction
Charlotte Gosselet, Alexandra Jardin, Clémence Legrand, Valentine Montesse Clara Parisi, Graziella Riou.

Conception, Édition,
after. be fort
5, rue du Mont Valérien
92150 Suresnes
Laurent Marie
Tél. 07 83 84 09 11
www.afterbefort.com

Régie Publicitaire
AMIF

Crédits photos
© Graziella Riou © AMIF © shutterstock.com © Olivier Desaleux © RATP - Jean-François Mauboussin © Gezeline Gree © CD Seine-et-Marne © Les Habitations Populaires © Arval © VV_Natacha Boulenger © Viry-Châtillon © Ville de Ris-Orangis © Kamil Sivgin © KB Medica

Imprimeur
DESBOUIS GRÉSIL
91230 Montgeron
Tél. 01 69 83 44 66
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

En 2021, préparons le monde d'après !

2020 restera définitivement une « annus horribilis » d'une rare violence, nous obligeant à prendre nos distances, nous empêchant d'étancher notre soif de contacts sociaux et nous plongeant dans une anxiété sociale générale…

Pour autant, **de ces mois passés inédits, je ne veux garder que le souvenir de celles et ceux d'entre nous qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes.** Des élus qui ont démontré leur incroyable agilité et leur détermination à trouver des solutions dans l'urgence. Des agents municipaux lourdement mis à contribution qui n'ont pas failli à leurs missions. De l'immense cohorte de femmes et d'hommes qui sont allés au-delà d'eux-mêmes pour nous soigner, nous nourrir, nous approvisionner, maintenir nos rues propres, assurer l'accueil de nos enfants, nous permettre de communiquer…

Si la Covid a eu raison d'un certain nombre de nos entreprises, de notre mode de vie, de nos événements, un jour prochain arrivera où la crise sera dernière nous. Parce que depuis la nuit des temps, **l'humanité a traversé d'innombrables crises et s'en est toujours relevée.**

À tous les élus et partenaires de l'AMIF, je veux exprimer **mes remerciements pour votre fidélité et la confiance que vous nous avez accordées** tout au long de cette année particulièrement difficile pour tous.

Vous avez été nombreux à participer à nos webinaires, nos visioconférences, nos échanges virtuels réguliers avec le Préfet de Région, le directeur de l'ARS, le recteur de l'Académie de Versailles, les ministres Jacqueline Gourault, Bruno Le Maire, Nadia Hai, Emmanuelle Wargon… Autant d'occasions de maintenir un lien précieux qui nous a permis de **continuer à avancer et à faire progresser la cause des maires en Ile-de-France, et à travers elles et eux, de nos habitants.**

À quelques heures du terme de cette année 2020, j'ai la conviction que **nous saurons relever les défis de 2021 et nous réinventer** pour faire face aux révolutions environnementales, numériques, sociales, institutionnelles qui sont devant nous.

Et si de nombreux éléments ne dépendent pas de nous, ce sont bien nos choix qui détermineront ce que sera notre monde demain.

L'AMIF a d'ores et déjà identifié les principaux axes de ses actions à venir, qu'il s'agisse du développement économique avec la publication d'un vademecum des bonnes pratiques : de la participation citoyenne avec la rédaction d'un guide, de la phase 2 de notre enquête sur les coûts de la Covid pour les collectivités, de la production d'un livre blanc sur le rôle de maire en matière de santé ou encore de la décentralisation avec le lancement d'États généraux qui nous permettront tout au long de l'année de nous rendre dans chacun des départements franciliens afin de recueillir la parole des maires. Paroles que nous restituerons sous forme d'actes qui seront ensuite remis aux candidats à l'élection présidentielle de 2022.

En ces temps chahutés, il est **plus que jamais nécessaire de faire entendre la voix des maires.** Nous nous y emploierons à nouveau tout au long des six prochaines années de ce mandat !

Les collectivités locales, ça vous concerne !

Hommage des communes d'Ile-de-France à Samuel Paty : la République en berne

Les maires d'Ile-de-France ont rendu un hommage sobre et émouvant à Samuel Paty, l'enseignant de Conflans-Sainte-Honorine, sauvagement assassiné le vendredi 16 octobre devant le collège où il enseignait l'histoire/géographie.

De nombreux élus se sont rendus dans les classes pour y lire un texte de Jean Jaurès daté de 1866 et qui rend un vibrant hommage aux institutrices et instituteurs qui tiennent entre leurs mains *« l'intelligence et l'âme des enfants (...) lorsque d'une part, vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années œuvre complète d'éducateurs (...) »*

D'autres ont organisé des rassemblements devant leur mairie et tous ont mis leurs drapeaux en berne, répondant ainsi à l'appel de l'AMIF lancé le soir même de l'annonce de cette tragédie.

Autant de gestes en hommage à la liberté d'expression assassinée et à notre République mise en danger par l'obscurantisme, et un message de soutien à nos collègues et amis Laurent Brosse, maire de Conflans-Sainte-Honorine (78), et Thibault Humbert, maire d'Eragny (95). Et à travers eux, aux proches de la victime, aux enseignants du collège frappés par ce drame, aux élèves choqués à vie. ■

Rassemblement à Yerres (91).

Le nouvel indice ATMO

La qualité de l'air représente un enjeu majeur de santé publique, c'est même le premier sujet de préoccupation environnementale des Français. Pour répondre à cet enjeu, le ministère de la Transition écologique met à jour un dispositif de surveillance qui s'appuie sur les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) : le nouvel indice ATMO.

Ce nouvel indice est calculé et publié chaque jour pour indiquer la qualité de l'air. À partir du 1er janvier 2021, cet indice national de la qualité de l'air répond à plusieurs besoins :

- **l'intégration de nouveau polluant réglementé** comme les particules fines PM2.5 dans le calcul de l'indice, aux effets sanitaires avérés. Ses seuils sont alignés sur ceux choisis par l'Agence européenne pour l'environnement ;

- il permet de fournir une **prévision calculée à l'échelle de chaque EPCI,** sur l'ensemble du territoire national. Cette prévision permet d'indiquer une information à différentes échelles territoriales de l'exposition plus fine de la population à la qualité de l'air ;

- l'échelle évolue aussi : le niveau très bon disparaît et le niveau extrêmement mauvais fait son apparition. **Le nouvel indice qualifie l'état de l'air selon les 6 classes suivantes :** bon, moyen, dégradé, mauvais, très mauvais et extrêmement mauvais ;

- le code couleur s'étend désormais du bleu qui signifie le bon état de l'air, au magenta qui signifie le niveau extrêmement mauvais de la qualité de l'air.

La prise en compte de ces nouveaux besoins rend l'indice ATMO plus représentatif de l'état de la qualité de l'air, mais aussi plus en phase avec les attentes des citoyens. ■

Plate-forme « Clique mon commerce »

En France, 37 % de TPE/PME possèdent un site internet et 9 % ont un site marchand. Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance met en place une stratégie nationale visant à soutenir la numérisation des petites entreprises.

En plus du fonds de solidarité et de l'activité partielle qui soutiennent les revenus des petites structures, l'objectif du plan sur la numérisation des entreprises est d'accélérer les actions de modernisation prévues par le plan de relance afin de permettre à tous les commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie et de restauration de développer une activité en ligne.

Les outils numériques offrent de nombreuses solutions pour ouvrir un espace de vente en ligne, organiser la réservation et le retrait de commande en magasin, informer les clients. Et ainsi, maintenir, voire développer son activité malgré les restrictions sanitaires.

Afin d'aider les entreprises à se moderniser, un dispositif composé de solutions numériques à destination des petites entreprises, labellisées par le Gouvernement, pour créer un site web, mettre en place une solution logistique / livraison ou de paiement à distance, rejoindre une place de marché en ligne mettant en avant les commerces de proximité via la plateforme : **http://clique-mon-commerce.gouv.fr** ■

Déploiement des « Bus France Services »

Après un premier appel à projet qui a permis d'identifier 30 bus France Services dans les quartiers de la Politique de la Ville (QPV) qui assurent des permanences polyvalentes et itinérantes, pour permettre aux usagers des QPV et des territoires ruraux de procéder aux principales démarches administratives du quotidien. Le 26 octobre dernier, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, la ministre déléguée chargée de la Ville, Nadia Hai, et le secrétaire d'Etat chargé de la ruralité, Joël Giraud, ont lancé un deuxième appel à projet visant à labelliser 50 nouveaux bus France Services.

L'objectif de ce nouvel appel à projet est de poursuivre la lutte contre le non-recours aux droits, faire connaître les aides disponibles et accompagner les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien comme les démarches de recherche d'emploi, de demande d'aide au logement ou encore de renouvellement de carte grise. Dans un contexte de crise sanitaire et économique, la mise en place des 50 nouveaux bus France Services est plus que jamais nécessaire pour assurer la continuité du service public dans les territoires et auprès de tous les habitants.

La Seine-Saint-Denis va d'ailleurs accueillir, d'ici la fin 2020, quatre des 30 bus France Services mobiles chargés de sillonner des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Stationnés au pied des immeubles, sur les places de marché ou encore à proximité des centres commerciaux, *« ces bus assureront des permanences polyvalentes et itinérantes afin de permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien en un lieu unique »*, expliquent les services de l'État. Ils circuleront notamment à Noisy-le-Grand, La Courneuve, Sevran, Clichy-sous-Bois et Montfermeil. ■

Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

« Je veux dire aux élus, continuons de travailler ensemble ! Je suis l'une des leurs, élue de l'Essonne (...) nous ne réussirons qu'ensemble »

Gezelin Gree – Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

Lors de votre prise de fonction, vous avez assuré que la transformation de l'action publique était plus que jamais nécessaire dans un contexte de crise. Comment va-t-elle se traduire dans la FPT ?

En effet, cette crise fait apparaître la nécessité de revenir aux attentes concrètes de nos concitoyens qui souhaitent des services publics proches d'eux, qui fonctionnent simplement et qui apportent des réponses de manière efficace.

Pour cela, **j'ai lancé le 16 octobre dernier le programme Services Publics +,** un projet d'amélioration continue qui englobe non seulement le droit à l'erreur, mais aussi tous les autres outils permettant de rendre un meilleur service au citoyen : la publication des résultats des services publics à la maille la plus fine près des usagers, la possibilité pour l'usager de déposer son avis sur une démarche qu'il vient d'effectuer, sur place ou en ligne. Ce qui est important, c'est surtout que ces retours seront analysés pour mettre en place des actions d'amélioration, de simplification du service public. C'est une démarche très pragmatique : on écoute, on tire des conclusions sur les actions à mettre en place, et on suit la mise en œuvre pour être sûr que le quotidien de l'usager a changé.

À la suite du lancement effectué le 16 octobre avec les services de l'État, **je prévois de réunir en janvier un premier comité de la relation usagers, auquel seront invités des représentants des**

« J'ai engagé une consultation des organisations syndicales et des employeurs territoriaux sur l'évolution du télétravail dans le cadre de l'adaptation du confinement et sur l'éventuel assouplissement à compter du 20 janvier. »

collectivités locales. Car ces problématiques doivent être abordées de manière entièrement transversales : l'usager ne se préoccupe pas de savoir qui lui rend service, il souhaite juste que le service lui soit rendu.

Je conduis également un autre chantier important, celui du **baromètre des résultats de l'action publique,** que nous allons prochainement publier : il s'agit d'informer les Français, en toute transparence, des résultats concrets près de chez eux d'une trentaine de réformes du Gouvernement, en indiquant où nous en étions en 2017, où nous en sommes aujourd'hui, et quels sont nos objectifs pour 2022. C'est donc une vision concrète de l'état d'avancement des réformes : nous mettons en lumière les écarts potentiels entre la valeur actuelle et les objectifs que nous devons atteindre. Au-delà de l'objectif de transparence, cet outil sera un outil de pilotage des politiques puissant au niveau local. La circulaire du 18 novembre précise d'ailleurs que les préfets seront en charge du suivi des réformes au niveau départemental, et qu'ils devront associer pour cela l'ensemble des parties prenantes, dont les collectivités locales et les élus locaux évidemment.

Où en est la réforme de l'État dont le Président de la République a fait une priorité de son quinquennat ?

Les Français attendent plus de proximité des services publics, et celle-ci repose beaucoup sur la confiance : c'est en ce sens que le Président de la République avait pris deux engagements forts dès le début du quinquennat, l'un portant sur la transparence des résultats et l'autre sur le droit à l'erreur. Ces deux éléments sont fondamentaux pour renforcer la confiance. Beaucoup de choses ont été faites depuis 2017.

Concernant la restauration de la confiance, un grand pas a été franchi avec la loi ESSOC en 2018, qui **octroie à l'usager du service public un droit à l'erreur :** c'est fondamental car cela introduit une présomption de bonne foi de tout usager. Nous mesurons régulièrement l'impact de cette loi car au-delà de la loi, ce qui compte bien sûr c'est sa mise en œuvre.
Mais **la confiance passe surtout par la transparence :** c'est l'objet de la publication des résultats des services publics à la maille locale. Dès 2018, de nombreux réseaux ont publié leurs résultats, qui sont aujourd'hui disponibles sur le site resultats-services-publics.fr. Aujourd'hui, 63 % des réseaux affichent leurs résultats, notre objectif est d'atteindre 100 %.

La réforme de l'État passe aussi par des transformations internes. Dans ce champ, beaucoup a déjà été initié pour revoir l'organisation de l'État : en termes de déconcentration des décisions (sur le plan des ressources humaines notamment), en termes de transformation des directions d'administration centrale (pour aller vers des organisations plus souples, fonctionnant davantage en mode projet), mais aussi et c'est particulièrement important, dans le contexte actuel de la relance, en terme de réarmement des territoires.
C'est tout l'objet de la réforme de l'organisation territoriale de l'État qui vise à tirer les conséquences des décentralisations et réorganiser le réseau déconcentré de l'État pour mieux répondre aux priorités affichées par le Gouvernement, notamment sur le service public de l'insertion ou les politiques de la jeunesse et la mise en œuvre du service national universel.
Cette réforme a été suspendue pendant un temps du fait de la crise sanitaire, mais les différents chantiers sont repris aujourd'hui, notamment sur le plan de la mutualisation (secrétariats généraux communs) mais aussi sur le plan de la déconcentration, chantier auquel nous

« Je veux dire aux élus, continuons de travailler ensemble ! Je suis l'une des leurs, élue de l'Essonne. Ces deux expériences, de députée puis de ministre, me confortent dans cette conviction : nous ne réussirons qu'ensemble. État et élus locaux. Sans gommer nos singularités ou convictions, mais en dépassant les étiquettes et clivages partisans. »

souhaitons donner davantage d'ampleur dans le contexte actuel : la relance doit se faire au plus près des territoires et pour cela, nous devons donner les moyens aux acteurs d'agir localement, en réponse aux problématiques locales spécifiques qu'ils rencontrent.

Comment la crise du covid et la mise en place accélérée du télétravail vont-elle impacter la Fonction Publique Territoriale ? Le télétravail va-t-il être fortement renforcé ou pas ? et son cadre juridique va-t-il être précisé pour la FPT ?

Tout d'abord, il faut rappeler que le télétravail ne concerne pas tous les agents publics, loin s'en faut ! Dans la fonction publique territoriale, une majorité d'entre eux exerce des fonctions en lien avec les usagers, sur le terrain donc non télétravaillables. La crise sanitaire a obligé les employeurs publics, et les territoriaux n'y font pas exception, à s'adapter rapidement en organisant le travail à distance des agents publics. Cela a créé de nouvelles habitudes de travail pour les agents.

À ce jour, le télétravail demeure la règle à chaque fois que cela est possible. J'ai engagé une consultation des organisations syndicales et des employeurs territoriaux sur l'évolution du télétravail dans le cadre de l'adaptation du confinement et sur l'éventuel assouplissement à compter du 20 janvier. De manière plus structurelle, il nous faudra tirer les leçons de la période que nous vivons. **Une évolution du cadre juridique du télétravail sera sûrement nécessaire** mais je souhaite prendre le temps de la concertation.

Le télétravail a engendré des coûts supplémentaires pour les collectivités, tel que le renouvellement des parcs informatiques. Il a également entraîné des cyberattaques que les assurances sont de plus en plus réticentes à assurer, est-ce que l'État va compenser ces coûts ?

La crise sanitaire a provoqué de profonds changements dans l'organisation des administrations et notamment dans les collectivités. Pour pouvoir télétravailler, les agents doivent bien entendu être équipés d'ordinateurs portables et d'outils de travail à distance. Si certaines collectivités étaient déjà largement prêtes à ce sujet, ce n'était pas le cas de toutes. Il va de soi que nous avons connu des enjeux similaires au sein de l'État. Comme vous le soulignez, les risques cyber augmentent avec le recours au télétravail car il est plus difficile de protéger le réseau lorsque de nombreux agents travaillent depuis leur domicile.

« J'ai annoncé, dans le cadre du plan de relance, une enveloppe de 88 M€ dédiée à la transformation numérique des collectivités locales, qui va permettre de financer de nouveaux outils numériques dans les collectivités dans une approche partenariale avec l'État. »

J'ai annoncé, dans le cadre du plan de relance, **une enveloppe de 88 M€ dédiée à la transformation numérique des collectivités locales,** qui va permettre de financer de nouveaux outils numériques dans les collectivités dans une approche partenariale avec l'État. Cette enveloppe doit permettre d'accompagner les collectivités qui en ont besoin dans leur montée en compétence dans le numérique et surtout dans la mutualisation de leur besoin. Au-delà de la question des coûts, nous voyons surtout un enjeu d'ingénierie et de compétences pour les collectivités les moins avancées en matière de numérique et de cyber.

Comment le projet de loi pour renforcer la laïcité (contre les séparatismes) va-t-il impacter la fonction publique territoriale ?

Le projet de loi confortant les principes républicains comporte une disposition visant à poursuivre le renforcement de la protection des agents publics. La circulaire du 2 novembre 2020, renforçant la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions, rappelle avec force l'obligation de la hiérarchie de tout fonctionnaire qui est menacé notamment sur internet de faire sans délai un signalement au titre de l'article 40 au procureur de la République et de signaler les contenus haineux en ligne sur la plateforme PHAROS. Elle responsabilise ainsi la hiérarchie dès lors qu'un agent fait l'objet d'attaques ou de menaces.

Pour poursuivre le renforcement de la protection des agents publics, j'ai souhaité utiliser le projet de loi confortant les principes républicains pour introduire les dispositions de l'article 5 qui vise à assurer que tous les faits de menaces ou d'intégrité à la vie d'un agent dans l'exercice de ses fonctions soient effectivement signalés et traités par le biais d'un dispositif de signalement. Cette disposition, insérée dans le statut général des fonctionnaires, s'appliquera aux collectivités territoriales, qui ont déjà l'obligation depuis la loi de transformation de la fonction publique de mettre en place un dispositif de signalement des violences sexuelles et sexistes. Le champ de ce dispositif de signalement sera par cette disposition élargi à de nouveaux actes, dont les agents publics peuvent être victimes.

Le bénéfice de ce dispositif plus protecteur aura pour effet d'accroître le nombre de protections fonctionnelles octroyées aux agents publics victimes d'attaques et ainsi de mieux protéger l'ensemble des agents publics.

Gezelin Gree – Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

Quel sera précisément le rôle des sous-préfets à la relance ? Pourquoi en Ile-de-France, seulement deux départements vont-ils en être dotés (Essonne et Val d'Oise) ?

Les dix premiers sous-préfets à la relance viennent de prendre leur fonction dans différents territoires. Ils seront des interlocuteurs de confiance qui auront pour mission d'associer les parlementaires, les élus locaux et l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en œuvre du plan de relance.

À l'heure d'un second confinement, nous n'avons pas droit à l'erreur : **l'État dans nos territoires a besoin de renforts pour protéger et relancer.** Les sous-préfets à la relance seront au plus proche des difficultés de nos concitoyens, des usagers et des entreprises. Ils seront le point de contact privilégié, sous l'autorité du préfet de département, pour les acteurs économiques et les élus en vue de la mise en œuvre concrète du plan de relance. Ils auront également pour mission d'identifier les blocages concrets rencontrés sur le terrain et de les faire lever.

« (...) d'ici janvier, un référent à la relance sera désigné aux côtés des élus et des entreprises dans chaque département. »

La localisation des postes de sous-préfets à la relance s'est réalisée à la suite des demandes des préfets : trois sous-préfets seront présents en Ile-de-France, et notamment un au niveau de la préfecture d'Ile-de-France, qui pourra ainsi soutenir la mise en œuvre du plan de relance sur l'ensemble du territoire francilien.
Mais de manière plus générale, d'ici janvier, un référent à la relance sera désigné aux côtés des élus et des entreprises dans chaque département.

Avez-vous un message à adresser aux élus d'Ile-de-France ?

Je veux leur dire : continuons de travailler ensemble !
Je suis l'une des leurs, élue de l'Essonne. Ces deux expériences, de députée puis de ministre, me confortent dans cette conviction : nous ne réussirons qu'ensemble. État et élus locaux. Sans gommer nos singularités ou convictions, mais en dépassant les étiquettes et clivages partisans.

Nous avons besoin de vous pour que les politiques publiques portées par le Gouvernement portent leurs résultats : vous nous permettez d'en identifier les blocages de terrain et ainsi de parfaire les dispositifs. Et nous sommes à vos côtés pour accompagner et financer vos projets, notamment dans le cadre de France Relance, sans vous complexifier la vie. C'est le cap du Gouvernement que j'essaie de suivre à mon niveau : vous associer en amont de la conception des mesures, et faire des bilans réguliers pendant toute la durée de leur application.
Je continuerai de venir à votre rencontre, vous pouvez compter sur moi. ■

Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

« La promesse du numérique, c'est celle de l'émancipation »

Quelle politique d'accompagnement le Gouvernement met-il en place afin d'aider les collectivités locales à s'approprier le numérique ?

La transition numérique bouleverse notre société et notre quotidien. Pour faire face aux enjeux qu'il représente, l'action des collectivités locales est essentielle au plus près du terrain. Elles sont nombreuses à s'être emparées du sujet. La politique du Gouvernement en faveur de la transition numérique du quotidien s'appuie sur deux « jambes », les infrastructures et la formation. La France est le champion d'Europe dans le déploiement des infrastructures de couverture numérique – c'est le Plan France Très Haut Débit et le New Deal Mobile et nous venons de franchir une étape primordiale en matière d'inclusion numérique. **Cette stratégie nationale est co-construite avec les collectivités territoriales dans une démarche partenariale.**

Comment être disruptif sur les questions du numérique sans faire sécession avec l'usager ?

Être disruptif aujourd'hui, c'est au contraire de partir de la relation usager. Le Gouvernement s'est engagé en faveur d'une transition numérique construite avec tous les usagers et surtout pour eux. **La promesse du numérique, c'est celle de l'émancipation mais aussi de la simplification de la vie quotidienne.** Il nous faut concevoir des espaces numériques simples, confortables, conviviaux, qui facilitent en premier lieu l'accès aux droits et notamment aux services publics.

C'est l'engagement de l'État et d'Amélie de Montchalin, qui travaille à **améliorer la qualité de la dématérialisation des services publics** notamment par la mise en place de l'Observatoire de la qualité des démarches en ligne.

En second lieu, pour tous ceux qui ont besoin d'être accompagnés. Une enveloppe inédite du plan de relance de 250 M€ va permettre dans les prochaines semaines et les prochains mois de **déployer sur le territoire les 4 000**

Gezeline Gree - MINEFI

conseillers numériques, qui proposeront des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français. Aux collectivités locales de candidater sur la plateforme : conseiller-numerique.gouv.fr. Par ailleurs, nous généralisons l'outil Aidants Connect, qui permet à des aidants de réaliser des démarches administratives en ligne pour le compte des usagers, de manière sécurisée.

« 40 M€ sont investis dans la conception et le déploiement de modules aménagés qui serviront dans les lieux d'accompagnement au public : les bibliothèques, les maisons France Services, etc.
Ils seront détaillés début 2021. »

Quelle(s) évolution(s) pour les DSI (Directeurs des services informatiques) dans les collectivités ?

Avec l'évolution des usages internes, des applications, des demandes du citoyen et les objectifs de dématérialisation des services, **les DSI sont plus que jamais au centre du jeu de cette transition numérique.** Le Plan de relance consacre d'ailleurs une enveloppe de 88 M€ pour soutenir l'outillage numérique des collectivités territoriales. L'axe principal de cette politique doit permettre de constituer un catalogue de solutions numériques qui sera mis à leur disposition. Le rôle du DSI sera central pour les décliner et faciliter leur adoption en interne et par les citoyens.

Les administrations publiques sont-elles condamnées à réussir la transition numérique sous peine de voir leurs missions transférées au privé ?

Le numérique force l'administration publique à se réinventer pour s'améliorer. Cette transformation ne date pas d'hier : l'e-administration est en constant déploiement depuis 20 ans. Plus qu'un défi, les technologies numériques, en supposant un décloisonnement de l'administration et l'adoption d'un point de vue usager, sont aujourd'hui considérées comme une véritable opportunité pour l'administration publique. La condition pour concrétiser cette possibilité est bien d'accompagner la bonne appropriation des nouveaux outils et de cette nouvelle façon de faire par tous.

Quelles sont les aides qui vont être mises en place pour aider les commerces à se numériser dans le cadre du plan de relance ?

Plusieurs aides à la numérisation des entreprises, et notamment des commerces, ont été mises en place dans le cadre du plan de relance (et du plan d'urgence pour la numérisation des commerces à la suite du second confinement d'octobre) :

- identification des offres préférentielles sans engagement et au service des acteurs de proximité sur clique-mon-commerce.gouv.fr (voir article page 7) ;
- mise en place d'un chèque numérique de 500 € pour compenser les coûts de numérisation des entreprises (guichet qui sera ouvert en janvier 2021) ;
- campagne de sensibilisation des commerces (campagne autour de clique-mon-commerce, et campagne de phoning de la part des CCI/CMA avec 30 000 entreprises contactées en novembre) ;
- financement d'actions collectives aidant la numérisation des collectivités locales et notamment la mise en place de « marketplaces » locales (aide forfaitaire de 20 000 euros).

Le plan de relance prévoit par ailleurs des dispositifs en lien avec France Num à destination de l'ensemble des TPE, dont les commerces.

« La première action à mettre en œuvre est une action de sensibilisation. »

Les communes ont dû faire face à des coûts importants pour s'équiper pour le télétravail (renouvellement des parcs informatiques non prévu), vont-elles bénéficier d'aides ?

Les aides à l'équipement numérique des communes sont avant tout déployées aux niveaux départemental et régional. Au niveau national, des aides sont débloquées dans le cadre du plan de relance pour équiper les lieux de formation numérique du grand public. Ainsi, 40 M€ sont investis dans la conception et le déploiement de modules aménagés qui serviront dans les lieux d'accompagnement au public : les bibliothèques, les maisons France Services, etc. Ils seront détaillés début 2021.

Beaucoup de communes ont subi des cyberattaques du fait du télétravail pendant le confinement. Comment les aider à mettre en place la cybersécurité dans leur commune à la fois techniquement et financièrement ?

Au plan financier, la stratégie d'accélération cybersécurité, partie intégrante de France relance, prévoit plusieurs dispositifs permettant de **renforcer la**

sécurité des collectivités territoriales. Le détail de la stratégie sera annoncé dans les prochaines semaines, mais nous pouvons d'ores et déjà indiquer que **des moyens conséquents sont prévus pour faire émerger des offres innovantes,** notamment à destination des collectivités locales.

En outre, un budget est prévu pour financer un démonstrateur destiné à renforcer la sécurité des territoires. Dans le cadre de cette stratégie, l'ANSSI[1] pilote une action visant à permettre aux collectivités de bénéficier d'un soutien pour augmenter leur niveau de sécurité des systèmes et réseaux. Ce soutien se fera via des parcours de sécurisation packagés ou des subventions pour des projets déjà identifiés.

Au plan technique, le GIP ACYMA (cybermalveillance.gouv.fr) a pour mission, en collaboration avec l'ANSSI, d'accompagner les collectivités locales dans leur démarche de sécurisation de leurs systèmes d'information.

Comment les collectivités peuvent-elle se saisir de cybermalveillance ?

La cybermalveillance concerne les collectivités à plusieurs titres. Elle représente tout d'abord une menace directe pour les systèmes d'information de la collectivité, particulièrement sollicités en période de confinement. Elle représente un risque pour les entreprises et les particuliers présents sur le territoire administré par la collectivité.

La première action à mettre en œuvre est une action de sensibilisation. Le GIP ACYMA et l'initiative France Num proposent plusieurs contenus destinés aux différents publics et permettant de transmettre les gestes d'hygiène informatique de base permettant de se prémunir contre la cybermalveillance.

L'action suivante consiste en **la sécurisation des systèmes d'information de la collectivité à un niveau adapté** à la sensibilité des systèmes considérés. Là encore, le GIP ACYMA pourra proposer aux collectivités de les mettre en relation avec des prestataires privés pouvant réaliser des prestations d'audit et/ou de sécurisation.

Enfin, dans le cas d'une attaque de grande ampleur sur la collectivité, **le recours aux moyens de l'État devient nécessaire.** L'ANSSI dispose à ce titre d'équipes de réaction rapide dédiées qui permettront de circonscrire l'attaque et de proposer des solutions de remédiation.

Gezeline Gree - MINEFI

« Plus de 500 M€ pour accélérer la connectivité de tous, partout – c'est la généralisation de la fibre optique d'ici 2025. »

Pouvez-vous nous expliquer ce que sera le Campus Cyber qui ouvrira en 2021 et si des agents seront dédiés à la cybermalveillance dans les collectivités locales ?

Le Campus Cyber vise à créer un lieu totem dédié à la cybersécurité, rassemblant en un même endroit les principaux acteurs publics et privés de ce secteur. À ce jour, plus de 60 acteurs, issus d'une pluralité de secteurs, ont indiqué leur volonté de participer au Campus. Parmi ces derniers, certaines administrations (Police judiciaire, Gendarmerie, ANSSI, etc.) souhaitent disposer d'équipes présentes sur le Campus.

Le projet de Campus Cyber fera l'objet d'un évènement en janvier prochain. Toutefois, ce Campus hébergera plusieurs acteurs pouvant bénéficier à la lutte contre la cybermalveillance dans les collectivités locales.

Que fait l'État pour réduire la fracture numérique entre les territoires, la crise sanitaire ayant révélée des inégalités particulièrement criantes ?

L'ambition de nos initiatives et de **rapprocher le numérique du quotidien de tous les Français.**

Les moyens désormais disponibles sont inédits : plus de 500 M€ pour accélérer la connectivité de tous, partout – c'est la **généralisation de la fibre optique d'ici 2025** – ainsi que pour **multiplier les solutions d'accompagnement pour les personnes les plus éloignées** grâce à plus de professionnels et plus de lieux équipés en proximité.

L'application « Tousanticovid » va être upgradée. Pouvez-vous nous dire avec quelles fonctionnalités et si les collectivités locales peuvent avoir une action pour inciter leurs administrés à la télécharger ?

Les collectivités locales doivent d'ores et déjà promouvoir le téléchargement de l'application en communiquant sur l'application (via leurs sites internet, leurs publications, etc.). Je rappelle que TousAntiCovid est un outil sanitaire. Au moment où nous échangeons, l'épidémie n'est pas freinée autant que nécessaire et nous avons de longs mois devant nous avant de bénéficier d'une immunité collective grâce au vaccin. Alors, TousAntiCovid est le moyen de nous assurer une vie la plus normale possible. Les élus de terrains doivent sensibiliser nos commerces, nos cinémas, nos bars et restaurants pour qu'ils fassent la promotion de l'application. Des affiches sont disponibles en téléchargement sur le site du gouvernement. ■

[1] ANSSI : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

L'accès à internet en zone rurale

Didier Guével, Maire du Plessis-Gassot (95)

« Ici, on fait des visio sans image pour ne pas être déconnectés ! »

Didier Guével est maire du petit village du Plessis-Gassot (95) et il vient d'entamer son 3e mandat à la tête de sa commune. Situé à 7 km de Goussainville et 25 km de Paris, Le Plessis-Gassot compte 80 habitants qui, comme leurs voisins, ont besoin d'internet au quotidien. Malgré un débit d'escargot, le maire a fait de son village un pionnier de la dématérialisation et espère la fibre pour la fin de l'année.

Comment répondre aux demandes et aux besoins grandissants d'une population en matière d'internet quand on est maire d'une commune rurale de 80 habitants ?

Internet a changé la vie de tout le monde dans la manière de communiquer, de consommer, de s'approvisionner ou de gérer sa commune mais Internet peut aussi être un vrai problème quand on est comme nous dans un territoire rural. Le Plessis-Gassot a été l'une des premières communes à dématérialiser ses actes administratifs mais le problème que l'on rencontre, c'est le débit. Nous sommes en bout de réseau. Nous dépendons de Goussainville, nous en sommes à 7,3 km et nous avons des perturbations phénoménales. Nous avons à peine 1 méga de débit ce qui est très insuffisant au regard des besoins de la commune et de nos habitants. Les enfants grandissent et leurs besoins d'internet aussi. Leurs parents sont aussi des gros consommateurs pour des téléchargements, du télétravail… Ils sont souvent interrompus en pleine visioconférence. Des visios que nous devons souvent faire sans image pour avoir le son et pouvoir rester connectés !

Comment gérez-vous la dématérialisation des procédures avec ces problèmes de débit ?

Il nous est arrivé de rester une semaine sans internet dans la commune. C'est plutôt rare mais si l'on a ne serait-ce qu'une heure de coupure, on ne peut plus travailler. Pour la gestion quotidienne en mairie, nous avons une clé 4 G qui nous sauve la mise. Avant les élections, c'était bien pire. La situation s'est améliorée mais nous perdons quand même beaucoup de temps notamment quand il faut télécharger des documents avec Wetransfer. J'estime que l'on perd 1 h à 1 h 30 de travail par jour à cause du manque de débit. Envoyer un mail, un dossier, c'est très très compliqué.

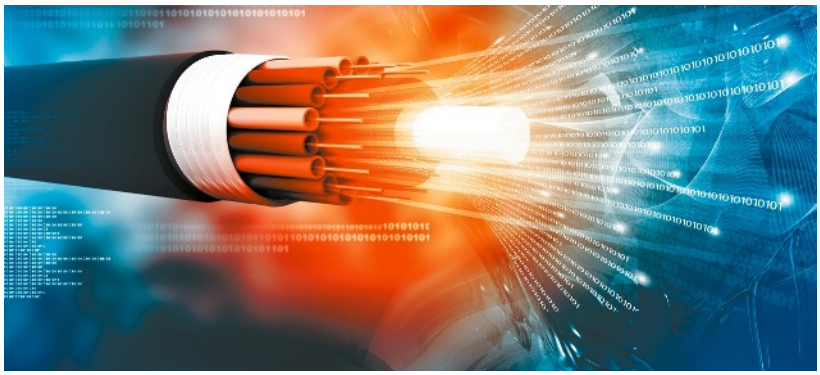

Et que vous disent les opérateurs ?

Rien du tout ! Pourtant, nous avons des opérateurs qui ont des antennes situées à 8 ou 900 mètres du village mais ils nous ont dit que notre problème était le débit.

Est-ce que ce manque de connexion internet nuit au développement du village ?

Cela fait un an que je dis aux habitants que la fibre va arriver et maintenant, on sait que c'est une réalité. Pendant le confinement, nous avons eu de la chance, les opérateurs ont été très disponibles. En 24 ou 48h, nous étions dépannés. Sauf moi qui suis resté 3 mois sans internet, heureusement que j'avais la 4G !

Et la fibre ?

Elle arrive ! Avec beaucoup de retard mais elle arrive. Tous les câbles ont été tirés dans le village pour être opérationnels mi-décembre. Hélas, l'opérateur m'indique que si la mise en service du PM (point de mutualisation) de Bouqueval sera prochainement effective, malheureusement, mes administrés ne pourront bénéficier des services de la fibre *« qu'à l'issue d'une période de gel commercial de 3 mois imposée par l'ARCEP »*. Donc ce ne sera pas pour Noël mais plutôt pour Pâques. Espérons que ce soit pas un poisson d'avril !. ■

L'AMIF se positionne sur le Projet de loi de finances pour 2021

Le conseil d'administration de l'AMIF s'est positionné sur le Projet de loi de finances (PLF) 2021, actuellement débattu au parlement. Le texte prévoit notamment la baisse des impôts de production, les compensations de la crise sanitaire pour l'année prochaine, la répartition des concours financiers et dotations d'investissement ainsi que les mesures liées au financement du transport.

Au delà de l'actuelle question du PLF, ce sont toutes les relations financières entre l'État et les collectivités qui sont à aplanir et clarifier. Le pacte financier et fiscal entre l'État et les collectivités doit être remis à l'ordre du jour.

En tant qu'association représentant les élus d'Ile-de-France, l'AMIF revendique que :

1. La situation particulière de la région Ile-de-France face à la crise doit être prise en compte

Région d'ouverture et de rencontres, l'Ile-de-France est plus particulièrement touchée par la crise sanitaire car concentre beaucoup de secteurs d'activités impactés et n'a pas bénéficié du regain d'activité lié au tourisme cet été. Les collectivités franciliennes sont par ailleurs les plus grandes contributrices aux fonds de péréquation.

2. L'autonomie des collectivités doit être réaffirmée

Gel des dotations, compensations de la suppression des impôts économiques sans prise en compte des évolutions de taux, de la réforme de la taxe d'habitation, de la nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, les mesures du PLF 2021 continuent de rogner l'autonomie financière des collectivités. L'attribution des nouvelles dotations d'investissement sera aux mains des Préfets. Les collectivités vont donc devoir négocier avec les préfets afin qu'ils subventionnent des projets qui devront répondre aux grandes priorités du Gouvernement.

3. Les compensations et le plan de relance doivent être renforcés pour les territoires

La compensation de la crise sanitaire est insuffisante. Le plan de relance annoncé par l'État vise essentiellement les entreprises et globalement en oublie un acteur clé, si ce n'est essentiel de la dynamique économique : les collectivités locales. Or, les collectivités territoriales portent chaque année 70 % de l'investissement public (achats de matériels, constructions d'équipements...) : il ne peut donc y avoir de relance sans reprise de l'investissement local.

Compte tenu de la chute annoncée des recettes fiscales, de la compensation partielle de l'État des suppression d'impôts, de dotation globalement en baisse et d'un plan de relance qui offre peu de nouvelles marges manœuvres aux collectivités, les capacités d'autofinancement des collectivités risquent d'être gravement amputées en 2021 ce qui va avoir pour conséquence de diminuer l'investissement public et de nuire fortement à la relance économique.

www.shutterstock.com

L'AMIF demande donc à ce que les collectivités soient placées au centre du plan de relance :

- que les préfets fassent preuve de souplesse et de réactivité dans l'attribution des dotations prévues au plan de relance ;
- que les crédits de DSIL inscrits soient augmentés (enveloppe annoncée cet été de 1 Md€ pour le moment budgété à 100 M€) ;
- que le « filet de sauvetage » prévu par l'État soit augmenté afin de correspondre aux réalités des territoires et que les premières compensations annoncées dans le plan de relance soient bien versées.

Vous pouvez retrouver le positionnement de l'AMIF en intégralité sur son site internet. ■

Note de lecture

« Par Faim d'Essonne » … Le terroir francilien se fait cuisiner !

« Par Faim d'Essonne » met dans votre assiette les délices de l'Ile-de-France cuisinées par deux chefs essonniens à l'initiative du Conseil départemental de l'Essonne. Et il y en a pour tous les goûts que vous soyez un bec sucré ou salé. À la manœuvre, le chef pâtissier macaronnier Yannick Lefort dont la fabrique « Macarons Gourmands » est installée à Yerres (91) et Aymeric Dreux, chef du restaurant gastronomique « Le Bouche à oreille » à Boutervilliers (91). Le tout mis en - belles - images par Ludovic Combe

Asperges sauvages, chanvre, coquelicot, cresson de fontaine, églantine, safran de la ventue, menthe poivrée… autant de produits qui sont désormais associés à la gourmandise grâce au talent de deux passionnés de cuisine et de pâtisserie.

Réalisé à l'initiative du département de l'Essonne, ce très beau livre de 130 pages a pour ambition de partager la richesse et la variété du terroir essonnien et francilien, et de faire voyager vos papilles.

Toutes les recettes proposées dans ce livre - 8 salées, 8 sucrées - ont été réalisées à partir de produits locaux et chacune d'elle est accompagnée d'une note décrivant la plante, la graminée, la légumineuse, la céréale, le cucurbitacé… utilisée.

Parce que la région Ile-de-France est un territoire agricole trop méconnu et parce que le consommer local permet de valoriser les produteurs locaux, ce livre est précieux. Il l'est d'autant plus que les auteurs ont su « accorder leurs pianos » afin que les recettes soient réalisables par le plus grand nombre.

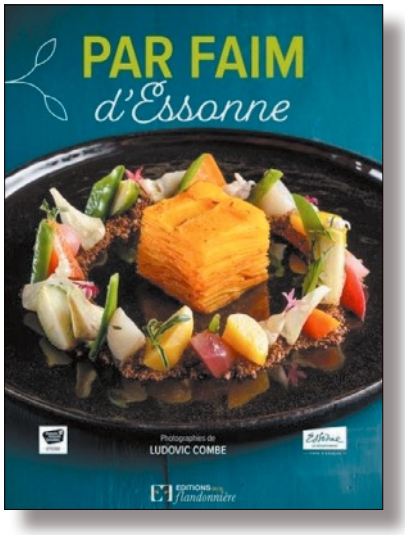

Alors à vos fourneaux pour découvrir le potentiel gustatif des produits issus du terroir essonnien ! ■

« Par Faim d'Essonne » aux éditions de la Flandonnière: 19 €

«Les murs du confinement»

Quand le virus se fait coller aux murs pour la bonne cause !

Que faire lorsque l'on est un street artiste habitué à peindre ou à coller ses œuvres dans la rue et que du jour au lendemain, on se retrouve coincé entre 4 murs avec des sorties chronométrées ? On continue à peindre pour exorciser l'angoisse, la solitude, l'inquiétude du lendemain, la solidarité qui s'exprime… et on se retrouve dans ce formidable ouvrage qui rassemble 600 « street œuvres » réalisées par 400 street artistes du monde entier au printemps 2020. Parmi eux, de nombreux franciliens issus de tous les départements de l'Ile-de-France.

« Je tiens à remercier chaleureusement tous les artistes qui soutiennent les travaux de nos chercheurs en ayant participé généreusement à cet ouvrage (…) leur inspiration créatrice et leur travail de pédagogie reflètent la difficulté du moment et la capacité de résilience et de résistance de l'humanité (…) »

Ces quelques lignes extraites de la préface du livre « Les murs du confinement », publié chez Omniscience Eds, sont signées par le professeur Stewart Cole, directeur général de l'Institut Pasteur, qui recevra l'intégralité des droit d'auteurs générés par la vente de l'ouvrage.

Sorti en librairie le 12 novembre dernier « Les murs du Confinement » propose autant de regards différents sur l'épidémie de Covid-19. Si les 400 street artistes sont issus de 50 pays différents, Paris et sa grande banlieue sont les plus représentés.

« Les murs du confinement » aux éditions Omniscience EDS. 29 €

Sur le même thème et chez le même éditeur, le livre de Philippe Hérard https://www.phherard.com/inside qui propose les 56 peintures réalisées pendant le confinement. ■

ZE... bonnes pratiques territoriales

en partenariat avec ZE Pros Territorial

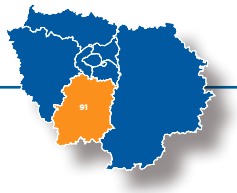

91 – VIRY-CHATILLON / SCOLAIRE

Faire d'une cour d'école un îlot de fraicheur

Depuis la dernière rentrée scolaire, l'école Rosa Park de Viry-Châtillon bénéficie d'une cour « oasis ». Mais de quoi s'agit-il ? C'est un îlot de fraîcheur adapté aux conséquences du changement climatique. Il en existe dans plusieurs grandes villes d'Europe, et en particulier à Paris, précurseur en la matière. D'une superficie de 350 m², la cour de récréation est attenante à l'école qui a été transformée et réhabilitée en 2019. Le concept s'appuie sur la création d'espaces de fraîcheur avec un espace couvert qui permet d'être abrité de la pluie et de bénéficier de zones ombragées. S'y ajoutent des brumisateurs, une présence renforcée de végétaux et de matières plus naturelles avec également moins d'asphalte. De plus, un sol perméable permet, en cas de pluie, d'infiltrer les eaux et non pas de les laisser ruisseler. Pour la ville, l'enjeu est fort avec une exemplarité écologique et un modèle à transposer pour ses autres écoles. Elle prévoit ainsi d'installer d'autres cours oasis au rythme d'une par an. ***« Nous souhaitons généraliser ces installations dans la vingtaine d'écoles que compte la ville. Mais il faudra du temps compte tenu du coût financier que cela représente »***, reconnaît Jean-Marie Vilain, maire de Viry-Châtillon (91).

L'élu insiste également sur la démarche utilisée, la coconception avec les enfants, les parents et les enseignants. Des réunions ont associé l'ensemble des acteurs concernés, suivies d'une validation et d'un arbitrage par les représentants de la ville. Même le chantier fut vert avec un soin particulier apporté à la réduction et au tri des déchets, avec en outre un effort pour favoriser le recyclage. L'aménagement de la cour oasis de l'école Rosa Park a coûté 194 966 € TTC, frais de maîtrise d'œuvre compris.

Philippe Pottiée-Sperry

Viry-Châtillon

La cour de récréation a été transformée en îlot de fraicheur avec plus de végétaux, de matières naturelles et moins d'asphalte.

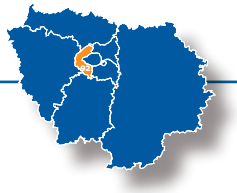

92 – RUEIL-MALMAISON / MOBILITÉ

Expérimentation d'une navette autonome

PSA, Schneider Electric SA, Unilever et tout récemment Danone... Avec près de 200 entreprises dont de nombreux sièges sociaux, Rueil-sur-Seine est un quartier d'affaires attractif. Mais, s'il concentre plus de 70 % des emplois de Rueil-Malmaison, il polarise aussi les embouteillages ! Outre la création de deux rues nouvelles pour désenclaver le pôle d'affaires et un nouveau plan de circulation, la ville a décidé d'embarquer aux côtés du Groupe Arval dans l'**expérimentation d'une navette autonome 100 % électrique, la première d'Ile-de-France lancée par une entreprise**. Objectif : *« Pour la société, aider ses collaborateurs à parcourir le fameux « dernier kilomètre » séparant le siège du RER A ; pour la ville, tester un mode de déplacement alternatif propre susceptible d'être décliné sur d'autres secteurs, notamment au cœur des 17 hectares du nouvel écoquartier de l'Arsenal »*, explique le DGS de la ville, Dominique Perruche.

Conçue par EasyMile et confiée en exploitation à la RATP, la navette roulera en circulation réelle sur un circuit aménagé par la ville. *« Outre ces travaux de voirie (emplacement de stationnement, placette de retournement, feux...), nous avons participé financièrement à cette expérimentation à hauteur de 98 000 € »*, précise le DGS. En appui au réseau de bus classique, le véhicule autonome transportera une quinzaine de personnes à chacun de ses voyages. *« Des salariés d'Arval mais pas seulement, l'idée étant d'élargir le cercle des usagers aux autres collaborateurs et riverains si les premiers retours s'avèrent positifs. C'est un bel exemple d'expérimentation privée servant ainsi l'intérêt général »*, se réjouit Dominique Perruche. Le projet, passé au point mort pour cause de pandémie, a redémarré depuis la rentrée.

Laurence Denès

Arval

En partenariat avec l'entreprise Arval, Rueil-Malmaison va expérimenter une navette autonome pour désengorger la circulation de son quartier d'affaires.

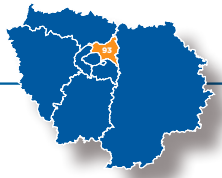

93 – PANTIN / BAIL REEL ET SOLIDAIRE
Un tremplin pour l'accession à la propriété

Les Habitations populaires ont lancé leur première opération en Bail Réel et Solidaire (BRS) à Pantin (93) à l'occasion du rachat d'une ancienne gendarmerie transformée en logements de fonction pour les officiers. Située en cœur de ville à proximité du métro, mais en zone classée, elle n'intéressait pas les promoteurs. *« Face aux possibilités offertes par le BRS sur cette parcelle (TVA à 5,5 %), nous avons saisi l'occasion de bâtir un programme mêlant appartements et maisons de ville »*, indique Frédéric Ragueneau, directeur général de la coopérative Les Habitations Populaires.

Première en France, cette opération BRS dans l'ancien a posé des problèmes juridiques pour l'application du dispositif prévu pour le neuf. François Ragueneau a travaillé avec Action Logement pour en faciliter la mise en œuvre dans les programmes Action Cœur de Ville où la nécessité de réhabiliter des bâtis anciens est très fréquente. **À Pantin, le BRS a permis de sortir des T3 à 180 000 € soit bien moins que les prix du marché**. Ces atouts expliquent l'engouement que suscitent les organismes fonciers solidaires dont le nombre d'agrément s'envole : de 8 en 2018, ils étaient 25 en 2019 et on les estime à 40 en 2020.
« Les Habitations populaires souhaitent favoriser l'accession à la propriété pour tous, y compris dans les zones tendues », annonce le directeur général de

Les Habitations Populaires

Livré fin 2020, le programme Lakanal à Pantin compte huit appartements réhabilités et trois maisons de ville neuves.

cette coopérative, Frédéric Ragueneau. Cet objectif, très difficile à atteindre en Ile-de-France, l'est un peu moins avec le dispositif du bail réel et solidaire (BRS) créé par la loi « Alur » du 24 mars 2014. Il consiste à dissocier la propriété foncière détenue par un organisme foncier solidaire de la propriété du bâti détenue par l'acquéreur. Les Habitations populaires ont participé à la création de la coopérative foncière francilienne avec d'autres acteurs coopératifs et le soutien de la fédération des coopératives HLM. *« Nous nous sommes appuyés sur les expériences de Lille et de Rennes tout en sachant qu'en Ile-de-France, les problématiques liées au grand nombre de collectivités, à leurs particularités et au coût très élevé du foncier appelaient des réponses spécifiques »*, souligne Frédéric Ragueneau. La fondation d'organismes fonciers solidaires territorialisés à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité ne semblait pas appropriée.
Victor Rainaldi

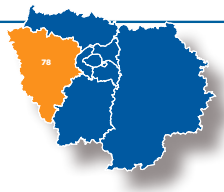

78 – VERSAILLES / MOBILITÉ
Trois grands axes cyclables pérennes

En se dotant d'un plan de circulations douces de 85 km d'itinéraires cyclables, la ville de Versailles (78) s'est donnée les moyens, dès 2008, de promouvoir la pratique du vélo. Un engagement salué par la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) dans son baromètre 2019 des villes cyclables, qui l'a classée 3e des villes de 50 000 à 100 000 habitants. *« Versailles a souhaité, dès le début mai, anticiper la réduction de la capacité des transports collectifs en renforçant son réseau de pistes cyclables, pour bâtir une alternative durable en réponse à l'essor du trafic routier »*, indique son maire, François de Mazières. Ainsi, il a été créé, avec le soutien de la Région Ile-de-France, trois grands axes cyclables pérennes (2,5 km, 2,8 km et 3 km), reliant les gares, les écoles et le centre historique.

VV_Natacha Boulenger

Les axes créés relient les gares, les écoles et le centre historique.

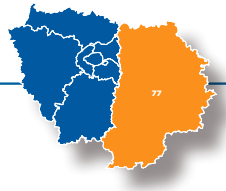

77 – SEINE-ET-MARNE / BIOGAZ
Cap sur la méthanisation

CD Seine-et-Marne

La charte CapMétha77, signée entre de nombreux partenaires, vise à booster la filière méthanisation.

Au début de l'été, des partenaires seine-et-marnais (département, préfecture, région, chambre d'agriculture, Ademe, Union des maires et des EPCI du 77, syndicat départemental des énergies, GRDF et GRT Gaz) ont signé la charte CapMétha77. Objectif : soutenir le développement de la filière méthanisation dans le département en respectant l'environnement et le cadre de vie.
Cette charte vise à augmenter la production locale d'énergie renouvelable pour les usages résidentiels et une mobilité décarbonée au bioGaz Naturel Véhicule. Elle veut aussi valoriser les sous-produits agricoles et les déchets organiques et diversifier les activités économiques dont celles en lien avec l'activité agricole. La Seine-et-Marne compte 12 unités de méthanisation à la ferme en service et pas moins d'une soixantaine de projets. Une nouvelle technologie de « compresseur intelligent » est déployée par GRDF et GRT Gaz à Mareuil-lès-Meaux. **La charte engage les signataires sur l'objectif partagé de couvrir 75 % des besoins résidentiels en gaz d'ici 2030 avec un gaz 100 % renouvelable produit localement, soit une production de 2 500 GWh/an**. L'accent est mis sur la méthanisation à la ferme en raison des caractéristiques du territoire et des besoins plus importants d'accompagnement des exploitants agricoles.
P.P.-S.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, salue « l'esprit de responsabilité des maires d'Ile-de-France »

Concernant la réouverture des commerces de proximité qualifiés de « non essentiels » par le Gouvernement, l'AMIF n'a cessé de solliciter les ministres concernés dont certains se sont montrés très ouverts aux arguments des élus locaux portés par l'AMIF.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, a été particulièrement à l'écoute de l'AMIF. Il a échangé avec les membres du conseil d'administration de l'association à plusieurs reprises lors de visioconférences.
Autant d'occasions de faire remonter les inquiétudes du terrain, la souffrance des commerçants, le sentiment d'injustice engendré par ces fermetures administratives et de l'alerter sur le risque qu'une crise sociale déborde la crise sanitaire.

Les élus ont plaidé la cause des commerçants sur le thème *« Comment collectivement apporter des réponses pour que ceux qui animent notre tissu économique ne meurent pas ? Il est essentiel de préserver le travail qui est réalisé depuis plusieurs années pour la sauvegarde des centres-villes ».*
Ils ont argumenté que le plus gros du travail de mise en sécurité sanitaire avait été fait lors du premier confinement - avec l'aide des communes qui ont fourni les affiches, le plexiglas, ou réalisé le marquage au sol - et insisté sur le montant des loyers en petite couronne qui pouvaient s'élever jusqu'à 2 000 €.

Le ministre a été très attentif aux témoignages des élus et salué leur esprit de responsabilité. Il a également reconnu que l'acceptabilité des mesures était à la baisse et même que le terrain était « hautement inflammable ». Évoquant les mesures proposées par le gouvernement pour accompagner les petits commerces, le ministre a rappelé que *« le soutien au commerce de proximité représentait 15 M€ par mois »* et rappelé quelques mesures comme le crédit d'impôt permettant une prise en charge les loyers. Il a également indiqué qu'il était favorable à la prise de rendez-vous chez les commerçants.

La détermination de l'AMIF a payé. Les échanges réguliers avec le ministre de l'économie, des finances et de la relance ainsi qu'avec d'autres membres du gouvernement ont abouti à la réouverture des petits commerces à la date du 28 novembre. ■

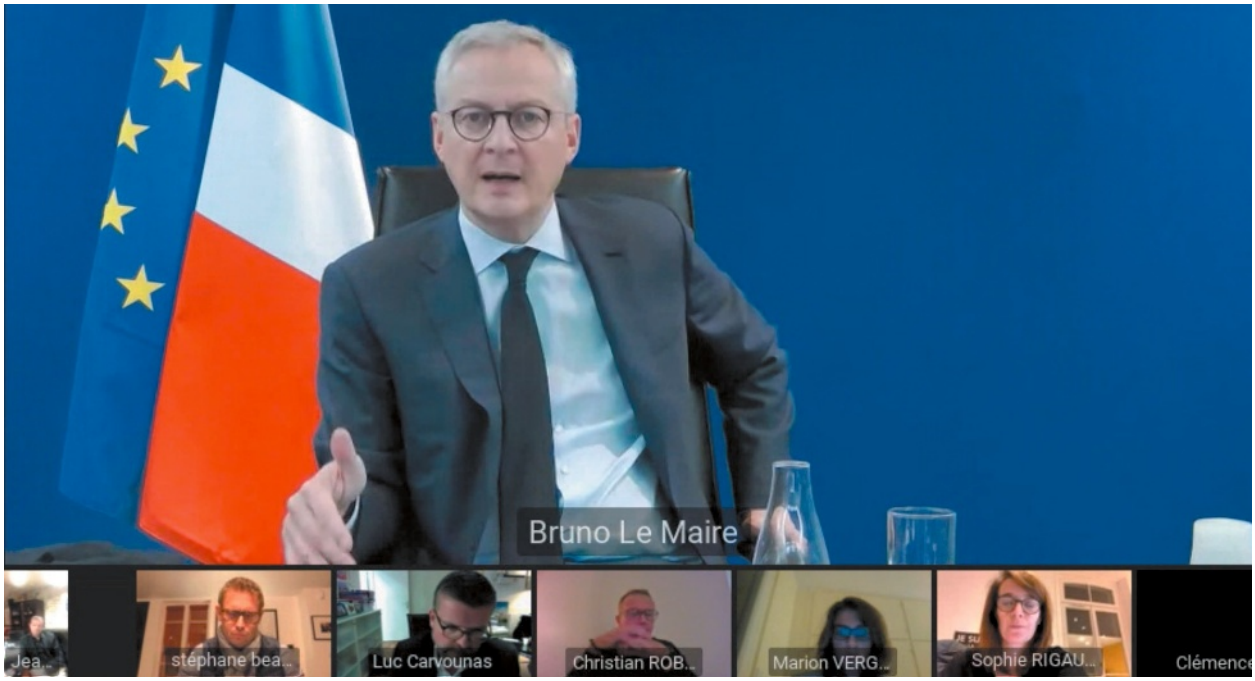

AMIF

Conseil d'administration exceptionnel de l'AMIF en présence du Préfet de Région, du directeur de l'ARS, du Recteur de l'Académie de Versailles

L'AMIF participe chaque semaine à des réunions afin de faire le point sur la crise sanitaire avec les services de l'État (Préfecture de Région, ARS, préfecture de Police et Rectorat), la présidente de la Région Ile-de-France, la maire de Paris et les présidents des départements. Des réunions élargies aux membres du conseil d'administration de l'AMIF sont moins fréquentes mais d'autant plus utiles qu'elles permettent aux élus de faire part de leurs problématiques locales très directement et sans intermédiaire. Le principe d'un conseil d'administration exceptionnel de l'AMIF avait été institué avec succès avec le préfet Cadot lors du premier confinement et il se poursuit désormais avec le préfet Guillaume.

AMIF

Après quelques mots de bienvenue par Stéphane Beaudet, le préfet Marc Guillaume a remercié l'AMIF pour son initiative *« cette rencontre avec les maires de l'AMIF est une très bonne idée qui pourra être rééditée sur d'autres sujets. »*

Puis Aurélien Rousseau, directeur de l'ARS Ile-de-France, a fait le point de situation épidémique de la région et confirmé la baisse de l'incidence, *« elle est rapide et importante, la pression baisse »*.
Le niveau d'immunité collective reste faible - environ 15 % en Ile-de-France - il a toutefois eu un effet ralentisseur, *« nous avons mieux encaissé et préservé une partie de nos capacités d'hospitalisation (...) la mobilisation de la médecine de ville est plus forte et si les soignants sont mieux préparés, ils ont des mois de crise dans les jambes. »* Mais si la situation en Ile-de-France est moins dégradée qu'ailleurs, il convient de rester vigilant notamment dans les Ehpad, *« j'ai demandé de remonter d'un cran la vigilance »* a-t-il précisé.

S'agissant du volet police administrative, la Préfecture de police a confirmé que le cadre réglementaire était stabilisé depuis le 30 octobre, date du reconfinement, et que les politiques de contrôle avaient été renforcées, *« des dizaines de milliers de contrôles sont effectués quotidiennement notamment à Paris et dans les départements de la petite couronne, ils donnent lieu à de nombreuses verbalisations. Nous sommes installés dans le cadre de ce confinement numéro deux, allégé mais néanmoins contraignant .»*

Christophe Kerrero, nouveau recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, a rappelé le double impératif de l'Éducation nationale, *« assurer la sécurité sanitaire des personnels et des élèves mais aussi assurer la continuité des apprentissages pour qu'une crise pédagogique ne vienne pas se greffer sur la crise sanitaire »*.

Avant de donner la parole aux élus, le préfet Guillaume a souhaité donner quelques chiffres de la fréquentation dans les transports. *« Comparée à la même période en 2019, ce sont près de 7 voyageurs sur 10 qui ne reprennent pas les transports en commun. En heure de pointe le matin, la baisse est de 74 % et entre 20 h et 21 h, la chute est de 81 %. C'est à la fois la conjonction du confinement, des efforts faits par les entreprises pour étaler les horaires de travail, et le recours au télétravail. »*

Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, a exprimé les inquiétudes de ses collègues maires d'Ile-de-France, concernant notamment le délitement du lien social dû à un confinement 2 beaucoup moins bien supporté.

Monique Bourdier, maire de Bouleurs (77), a évoqué *« l'augmentation des impayés de la part des familles (restauration scolaire, accueil de loisirs) mais aussi le manque de lien social »*, tandis que Frédéric Petitta, maire de Sainte-Geneviève-des-Bois (91), alertait sur la situation des épiceries sociales qui connaissent des surcoûts liés à la collecte de denrées *« alors même que de plus en plus de familles sont dans le besoin. »*

Autre constat inquiétant, certaines familles retirent leur enfant de la cantine dans les collèges en raison du coût. Également évoqué par Romain Colas, maire de Boussy-Saint-Antoine (91), la difficulté de trouver des enseignants pour assurer les études dirigées ou encore des animateurs pour assurer l'accueil du périscolaire, certaines communes ayant dû les supprimer.

À la quasi-unanimité, les élus ont alerté sur l'impact de la perte de lien social et du risque encouru par les populations les plus fragiles, *« l'isolement provoque un vieillissement accéléré d'une partie de la population »*.

Le préfet de la Région Ile-de-France a conclu la réunion en souhaitant que ce type d'échanges se renouvelle. *« C'est un dialogue utile et fructueux qui nous fait remonter des informations importantes sur la situation sociale qui n'est pas très bonne. »* ■

Ateliers de début de mandat

Un franc succès pour la session de rentrée !

Pour accompagner les nouvelles équipes municipales, l'AMIF a organisé deux séries d'ateliers de « prise en main » du mandat. Après le franc succès des premiers ateliers, la session de septembre a permis d'accueillir de nombreux élus pour se former aux grands enjeux stratégiques pour les communes.

Penser la politique éducative au niveau local

Les maires ont un rôle important à jouer dans l'éducation des enfants, la politique éducative pouvant être territorialisée pour mieux s'adapter aux spécificités locales et lutter plus efficacement contre les inégalités. La mise en place d'une politique éducative territoriale permet notamment d'associer l'ensemble de l'écosystème au service d'un projet commun.

AMIF

Comment les communes peuvent-elles participer à la transition écologique ?

« *La sobriété énergétique est le premier volet de la transition énergétique, avant l'efficacité et le renouvelable. Celle-ci repose sur les changements de comportements, de mode de vie et d'organisation collective pour réduire les consommations d'énergie. Elle doit être organisée pour être efficace. La première étape est de prioriser ses besoins énergétiques. Les collectivités le font déjà sans le savoir.* » Marie-Laure Falque-Masset, Agence régionale énergie-climat d'Ile-de-France.

La règlementation numérique pour les communes : RGPD, DPO, ouverture des données…

Depuis 2016 et la loi pour une République Numérique, des obligations s'imposent car en effet, les communes et EPCI gèrent une quantité importante de données : mais toutes n'ont pas les compétences et moyens nécessaires. Les communes doivent se doter d'une stratégie numérique autour des règlementations en vigueur.

Le fonctionnement du système de transports en Ile-de-France

« *La gestion des transports en Ile-de-France, c'est à la fois un sujet d'une juste coordination des compétences entre communes, départements, Métropole du Grand Paris et autorité organisatrice de transport, et d'une bonne articulation des différentes formes de transport.* » Stéphane Beaudet, président de l'AMIF.

Le rôle des communes et de leurs polices municipales dans la sécurité des citoyens

Le mandat qui s'ouvre sera marqué par des grandes évolutions du rôle de la police municipale. L'atelier avait donc pour but de rappeler comment le maire travaille avec ses policiers municipaux et selon quel mode de fonctionnement.

Impliquer les citoyens grâce à des démarches participatives au sein d'une commune ?

« *Nous avons officialisé cette participation citoyenne à travers des commissions municipales. Lors du conseil municipal d'installation, nous avons présenté le projet en expliquant que nous allions élire 6 élus pour siéger dans chaque commission et réserver 5 places pour les habitants. Nous avons lancé un recrutement auprès de la population. Nous avons obtenu 51 réponses et avons procédé à un tirage au sort. Nous avons désormais 8 commissions municipales quasiment paritaires.* » Michel Gonord, Maire de Champagne-sur-Seine (77).

Redynamiser mon territoire grâce aux quartiers culturels et au patrimoine

« *La période démontre que les Français sont attachés à ce que sont leurs racines, au local, à la proximité. Ces tendances étaient déjà perçues avant la crise sanitaire. Aujourd'hui, on voyage moins dans le monde mais on a toujours besoin de sentir des racines fortes.* » Frédéric Valletoux, Maire de Fontainebleau (77).

Les dispositifs existants pour les projets de revalorisation d'un quartier

Les projets de revalorisation des quartiers sont souvent des projets proposés dans des programmes municipaux et discutés pendant la campagne. Alors que vient le moment de la mise en place du projet, il est nécessaire pour les élus de bien connaître les dispositifs existants pour être accompagnés au mieux dans ces projets longs et ambitieux. ■

Tous les comptes-rendus des ateliers sont disponibles sur le site de l'AMIF : https://amif.asso.fr/atelier-debut-de-mandat/

Tour d'horizon des commissions

Comment favoriser l'égalité femmes/hommes dans ma commune ?

Les élues référentes de la commission Égalité femmes-hommes Stéphanie Daumin, Madeline Da Silva et Marie-Pierre Badré ont accueilli, pour la première séance de cette deuxième saison, Saïda Belaïd, adjointe au maire de Meudon (92), Elisabeth Loyant, Chargée de mission aux Droits des Femmes et à l'Égalité à Moissy-Cramayel (77) et Ambre Elhadad, Chargée de l'accompagnement des collectivités territoriales au Centre Hubertine Auclert. Diverses préconisations sont ressorties de ces riches échanges : la nécessité d'une volonté politique forte, l'utilité de nommer un référent égalité femmes-hommes dans les conseils municipaux et le recours aux chiffres pour convaincre ses collègues élus du bien-fondé de mener des politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes même si *« nous n'avons pas à justifier ce combat que nous menons »*, ont insisté les élues.

Shutterstock.com

Collectivités-délégataires, ne nous fâchons pas !

Pour sa première séance, la commission Finances-Fiscalité a répondu aux sollicitations des collectivités qui rencontraient des difficultés de négociations avec leurs délégataires en charge des centres aquatiques. La crise sanitaire a en effet impacté un grand nombre de délégataires de services publics ayant subi des fermetures administratives. L'AMIF a souhaité donner des conseils tant juridiques que financiers et opérationnels pour aider les collectivités dans les négociations avec leurs délégataires grâce aux interventions du cabinet d'avocats Symchowicz Weissberg & Associés et du cabinet Partenaires Finances Locales (voir page 32).

Shutterstock.com

Maximiser le potentiel vélo en Ile-de-France

Pour sa séance de rentrée, la commission Mobilités de l'AMIF a pris ses quartiers au salon virtuel d'Autonomy. À l'ordre du jour : la maximisation du potentiel vélo en Ile-de-France. Des experts de l'Institut Paris Région ont souligné que la crise sanitaire avait permis l'éveil de ce potentiel mais que les coupures urbaines freinent fortement le développement du vélo. Le collectif Vélo Ile-de-France a alerté sur l'importance de créer un réseau cyclable continu, sécurisé et efficace, en complémentarité des transports en commun, afin d'attirer davantage de monde sur les infrastructures cyclables. C'est toute l'ambition du projet RER V porté par le collectif et soutenu financièrement par la Région Ile-de-France. Les collectivités doivent s'emparer de ce projet en participant aux comités d'axes.

Télétravail et cyberattaques, comment gérer ?

La crise sanitaire et plus particulièrement les mesures de confinement ont obligé les collectivités à s'adapter très rapidement pour permettre aux agents de télétravailler et assurer ainsi la continuité du service public. Les solutions d'urgences des collectivités ont parfois fragilisé la protection des systèmes informatiques et une recrudescence colossale de la cybercriminalité a pu être observée pendant le premier confinement, y compris en direction des communes de petite taille. C'est pourquoi la commission Numérique s'est entourée de Lorène Carrère, avocate de la fonction publique, de Claude Soret-Virolle, DGA du CIG Grande Couronne, et de Jérôme Notin pour le dispositif Cybermalveillance.gouv.fr, pour échanger leurs bonnes pratiques. ■

AMIF

Les collectivités lauréates du premier Trophée des communes pour la rénovation énergétique

Boussy-Saint-Antoine, Chevilly-Larue, Nanterre, Paris Terres d'Envol et Saint-Michel-sur-Orge sont les lauréats du premier Trophée des communes pour la rénovation énergétique.
Ces cinq collectivités franciliennes sont à n'en pas douter des « catalyseurs de changement » et c'est bien leur engagement en faveur de la rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti (public, social ou privé) qui a été salué par le jury.

Mercredi 18 novembre, **Ile-de-France Énergies, l'AREC Ile-de-France et l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) leur ont remis les prix de la 1re édition du Trophée des Communes pour la rénovation énergétique** lors d'une cérémonie entièrement virtuelle.

Didier Dousset, président du directoire de l'AREC IDF, a précisé en ouverture de la cérémonie que cette première édition s'inscrivait dans une démarche plus globale de mobilisation des communes pour la rénovation énergétique. *« L'objectif est de valoriser les bonnes pratiques franciliennes et de récompenser les collectivités qui ont porté des projets ambitieux et reproductibles. »*

Au nom de l'AMIF, son président, Stéphane Beaudet, a insisté sur la place prise par les questions environnementales dans la vie des communes, *« c'est un sujet traité localement et les collectivités locales sont devenues l'une des chevilles ouvrières de sa mise en œuvre. L'AMIF est heureuse de mettre en lumière ces initiatives et les partenariats qui ont été développés à cette occasion. La rénovation énergétique n'est plus un sujet émergent et va nécessiter de gros moyens. Ces trophées sont aussi une façon de préparer l'avenir en ces temps incertains. ».*

Pour sélectionner les cinq lauréats parmi les 21 dossiers de candidature, le jury a tenu compte de l'exemplarité d'un projet de rénovation dans lequel les collectivités ont joué un rôle central, de la stratégie et des ambitions fixées en matière de rénovation, et de la mise en place d'actions de sensibilisation, d'outils financiers et d'accompagnement.

Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président de la région Ile-de-France en charge de l'environnement, a conclu en remerciant tous les candidats et les lauréats de cette première édition. *« Tous ensemble, nous devons faire mieux sur les questions énergétiques et notamment au profit des plus démunis. »* ■

Lauréat de la catégorie « - de 10 000 habitants » :
Boussy-Saint-Antoine (Essonne)
Le projet de rénovation énergétique du gymnase communal « La Halle des Sports », a consisté à mettre en place un chantier durable et solidaire avec des emplois d'insertion. Le jury a particulièrement apprécié l'exemplarité sociale et environnementale du projet et la mobilisation importante des services en interne.

« C'est un projet ambitieux pour une commune de notre taille à la fois écologique et solidaire. Le gymnase que nous avons rénové datait des années 1970 et les problématiques à résoudre étaient nombreuses (...) les résultats sont satisfaisants avec une réduction des dépenses énergétiques de 40 %. »
Aurélie Lecuyer, adjointe au maire à Boussy-Saint-Antoine.

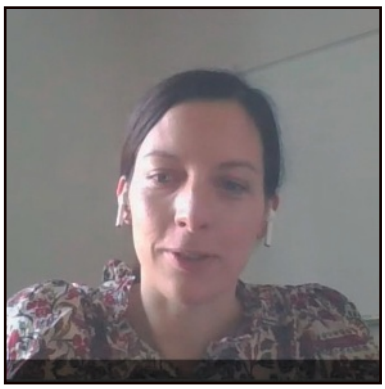
AMIF

Lauréat de la catégorie « de 10 000 à 30 000 habitants » :
Chevilly-Larue (Val-de-Marne)

La commune est récompensée pour le projet ambitieux de rénovation de son école maternelle Jacques Gilbert Collet. L'exemplarité de ce projet s'exprime dans le choix fait par la commune en faveur de solutions passives et bioclimatiques ainsi que la mise en place d'une organisation pérenne pour le suivi post-travaux des consommations énergétiques du bâtiment.

« Il s'agit d'un projet de longue haleine qui a nécessité de nombreux efforts pour harmoniser les ambitions et les exigences environnementales (...) Le projet que nous avons présenté s'inscrit dans le projet pédagogique et nous a permis de faire baisser les coûts de consommation de 56 % soit 11 000 € par an. »
Stéphanie Daumin, maire de Chevilly-Larue.

AMIF

Lauréat de la catégorie « + de 30 000 habitants » :
Nanterre (Hauts-de-Seine)

Nanterre a présenté deux projets : la réhabilitation du groupe scolaire Maxime Gorki qui a pour objectif de diminuer de 38 % les consommations réelles des parties rénovées et de 50 % les émissions carbone et, le PIG Nanterre Habitat Plus 4 qui a permis à la Ville d'accompagner la rénovation énergétique de 13 copropriétés et de 23 maisons individuelles. Le jury a particulièrement apprécié la dimension globale de la politique de rénovation de Nanterre et le caractère innovant de l'ingénierie de projet.

« La rénovation de l'école qui fait partie des quartiers en politique de la ville nous a aussi permis d'en améliorer la fonctionnalité. Nous sommes très heureux d'avoir été retenus, cela nous encourage à continuer dans cette voie pour faire de Nanterre une ville phare dans ce domaine. » **Patrick Jarry, maire de Nanterre.**

AMIF

Lauréat de la catégorie « coup de cœur du jury » :
Saint-Michel-sur-Orge (Essonne)

Saint-Michel-sur-Orge a présenté le dispositif de Convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pour le quartier du Bois des Roches (plus de 9 000 habitants), avec deux axes : réhabilitation du patrimoine bâti et verdissement du réseau de chaleur. Le jury a particulièrement apprécié le caractère global du projet et son ambition.

« Ce trophée nous engage à aller plus loin (...) Nous avons candidaté en faisant un focus sur un quartier de 3 500 logements dont 80 % ont été construits avant la première réglementation thermique. »
Sophie Rigault, maire de Saint-Michel-sur-Orge.

AMIF

Lauréat de la catégorie « Intercommunalités » :
Paris Terres d'Envol (Seine-Saint-Denis)

Paris Terres d'Envol est récompensé pour sa démarche de Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique qui a permis de rénover 500 logements de l'habitat pavillonnaire entre 2016 et 2018 avec un gain énergétique moyen important de 40 % pour les opérations réalisées.

Il s'agit de de la première initiative menée avec l'ensemble des huit maires de l'agglomération, *« il y avait un vrai problème de vieillissement qui nécessitait une action d'envergure allant de la définition du projet aux subventions. »*
Micaël Vaz, vice-président de l'EPT Paris Terres d'envol.

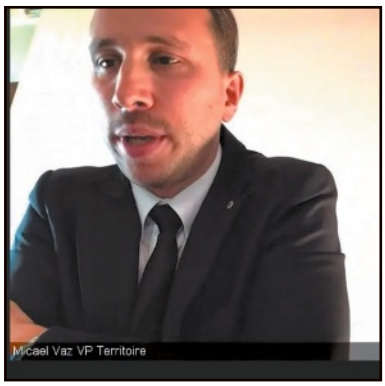

AMIF

L'AMIF a organisé son premier speedmeeting 100 % dématérialisé

L'AMIF souhaitait placer l'innovation au cœur de son Salon 2020 et proposait des sources d'inspirations pour les Maires en début de mandat. Malgré l'impossibilité d'organiser ce traditionnel salon, l'AMIF a souhaité maintenir ses nouveaux formats innovants pour permettre aux Maires de rencontrer des entreprises innovantes ayant des projets d'expérimentation à mener.

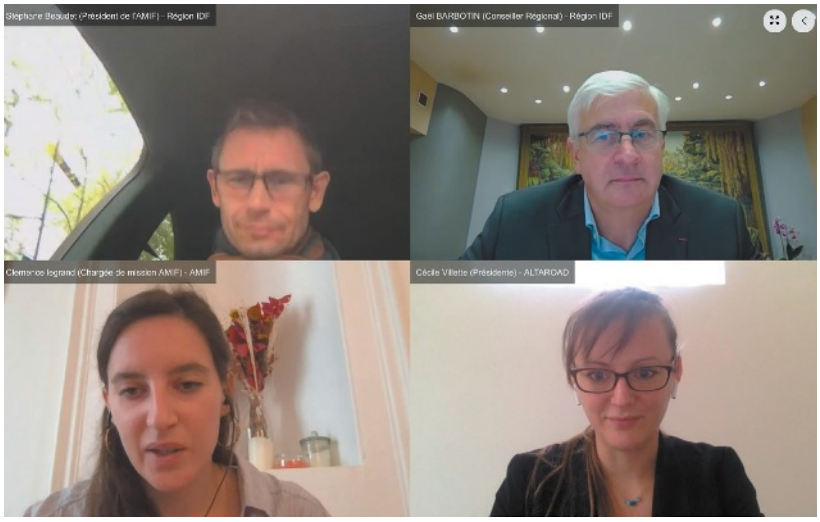

AMIF

Cette première édition du speedmeeting de l'AMIF avait pour thème le grand défi de la transition environnementale. En lançant ce nouveau rendez-vous, l'AMIF souhaitait aider les Maires à découvrir des porteurs de solutions innovantes et leur faire connaître les dispositifs d'aides à l'expérimentation et aux achats innovants, sur les thématiques concernant leurs compétences sur leur territoire : production et efficacité énergétique, mobilités, réseaux d'infrastructures intelligents, restauration collective.

Cet événement a été organisé avec des partenaires du monde économique qui ont mobilisé leurs écosystèmes pour proposer aux maires des solutions sérieuses et de qualité : la Région Ile-de-France, la Fondation Solar Impulse, les pôles régionaux de compétitivité Cap Digital et Systematic Paris Region.

Grâce à une plateforme de prise de rendez-vous, les maires se sont vus proposer un catalogue de solutions pour lesquelles ils ont pu demander des rendez-vous d'une quinzaine de minutes. Ils ont ensuite reçu le programme de leur matinée : après une introduction aux dispositifs existants pour les expérimentations, les participants avaient un agenda avec 7 créneaux de rendez-vous dans la matinée.

C'est donc 83 solutions innovantes et 54 communes qui ont participé à cette matinée dédiée à l'innovation en faveur de la transition écologique. Les solutions étaient multiples : des solutions de logistiques urbaines à vélo, des nouveaux services énergétiques lumineux basés sur la bioluminescence, des solutions de covoiturage, des capteurs pour surveiller les fuites d'eau des bâtiments publics, etc. Toutes en faveur de la transition écologique, beaucoup de ces solutions permettent également d'optimiser les coûts des collectivités et de dégager des économies. Le format court de ces rencontres a permis aux communes de faire un benchmark des solutions existantes, mais aussi parfois de trouver une solution technologique à un projet en cours de conception. Ainsi, une part des rendez-vous a donné lieu à des échanges plus construits à la suite de cette matinée de speedmeeting.

Notre enquête de satisfaction auprès des participants a montré que ce format a également plu aux entreprises car il permet de manière très pratique de mettre en lien les collectivités et les porteurs de solutions à la recherche d'un terrain d'expérimentation. Ainsi, **plus de 97 % des participants souhaitent que cet événement soit reconduit.**

Rendez-vous à la prochaine édition ! ■

Vitalisation des quartiers de gares du Grand Paris Express : les maires d'Ile-de-France consultés

L'AMIF a été sollicitée par le Préfet de Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Marc Guillaume, pour donner son avis dans le cadre d'un travail piloté par les services de l'État et intitulé « vitalisation des quartiers de gares ». Lors d'un comité de pilotage qui s'est réuni le 2 octobre, la préfecture de Région a présenté la démarche qui comprend notamment : un projet de charte sur les quartiers de gare et un projet de convention cadre s'appuyant sur les principes de cette charte. Ces documents ont été présentés aux élus le 23 novembre via une visioconférence organisée par l'AMIF et sur lesquels ils devront rendre un avis avant le 11 décembre.

Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, a ouvert les débats en précisant les enjeux. *« Cette réunion a pour but de permettre aux maires d'être informés de la démarche - ce qui n'est pas le cas de tous si j'en crois les remontées du terrain - et aussi de formuler un positionnement politique qui sera transmis aux représentants de l'État et à tous les acteurs concernés. »*

Le président de l'AMIF a toutefois alerté sur le fait que les cas de figure n'étaient pas comparables d'une gare à l'autre. *« Il y a des territoires particulièrement denses où il sera compliqué d'aller au bout des engagements tandis que dans d'autres secteurs, il existe une capacité de reconstruction considérable. »* Il a conclu en saluant *« le retour de la présence de l'État dans nos territoires »* tout en rappelant que le respect des engagements financiers de l'État sera également *« au cœur du débat ».*

Les objectifs de la démarche « vitalisation des quartiers de gare » ainsi que les projets de charte et de convention ont successivement été présentés par Hervé Schmitt, directeur adjoint chargé de l'aménagement durable à la DRIEA, et Dominique Alba, directrice de l'Apur. Fouad Awada, directeur de l'Institut Paris Région, a quant à lui apporté une dizaine de recommandations.

Hervé Schmitt a indiqué que l'aménagement des quartiers de gare était une opportunité qu'il ne fallait pas rater, tout en soulignant qu'il n'y avait pas de

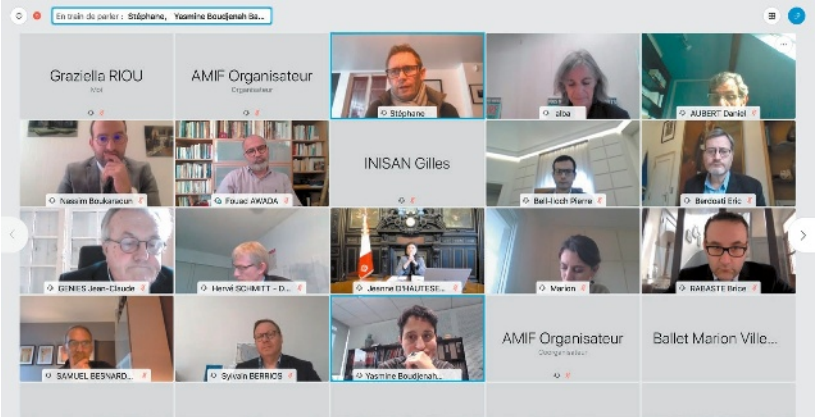

AMIF

remise en cause des projets déjà engagés, *« mais un accompagnement dans leur mise au point »*.

Dominique Alba a renchéri sur le même thème, *« Il n'y a rien de générique, il n'y a que des situations spécifiques dans l'aménagement des quartiers de gares (...) »* puis, elle a présenté les cinq politiques publiques retenues par l'État pour la mutation des quartiers de gare : l'accélération de la construction de logements, la réduction des inégalités, l'engagement environnemental dans le zéro carbone et l'accessibilité aux services.

Fouad Awada a insisté sur la nécessité de tenir compte de la diversité des situations s'agissant notamment de *« la ville du 1/4 d'heure qui ne sera pas accessible partout »*, ou de la mixité fonctionnelle (ndlr : regroupement sur un territoire de l'ensemble des fonctions nécessaires à la vie en ville : résidentielles, économiques, politiques, administratives, culturelles, de mobilité, de loisirs...), qui devra *« s'adapter aux zones d'activités existantes dont certaines devront être préservées.»*

Un débat, animé par Éric Berdoati, vice-président de l'AMIF et maire de Saint-Cloud (92), s'est ensuite engagé entre les élus autour d'un projet de positionnement politique pour l'AMIF s'agissant de la démarche générale, de la convention-cadre et de la charte.

À l'issue de cette réunion de travail, Éric Berdoati a proposé de faire une contre-proposition à la charte et au document cadre, *« nous sommes d'accord avec les grands principes, mais l'outil n'est pas adapté pour répondre à ces grandes exigences. Il faut proposer un document qui pourrait concilier leurs souhaits et les nôtres mais qui ne reproduisent pas ce qu'on a eu avec les CDT (Contrats de Développement Territorial) ».*

Le compte-rendu détaillé et les présentations seront disponibles sur le site internet de l'AMIF. ■

Crise de la Covid-19 : des entreprises résilientes en Ile-de-France

Certaines entreprises se sont emparées des changements que nous vivons pour repenser leur modèle économique et n'ont pas hésité à adapter ou modifier leur production aux nouveaux besoins nés de la crise. De nombreuses entreprises ont ainsi pu continuer leur activité et même embaucher grâce à une aide spécifique de la Région Ile-de-France. En filigrane du soutien des pouvoirs publics à ces transformations d'entreprises franciliennes, on constate la volonté de notre pays de retrouver son indépendance vis-à-vis des produits massivement importés de Chine, éviter les pénuries telles que nous les avons connues lors de la première vague et contribuer à faire vivre et valoriser le made in France.

« **Les Hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité, et ne voient la nécessité que dans la crise »** disait Jean Monnet. Dans le cadre de la crise sanitaire mondiale que nous vivons depuis près d'un an, la crise aura obligé des entreprises à repenser leur modèle économique. Pour nombre d'entre elles, il s'agissait moins d'une question d'opportunité que de survie dans une crise dont on ne connaît pas l'horizon.

De son côté, la Région Ile-de-France a réagi très vite afin de venir en aide aux entreprises dont l'activité a été impactée par la crise sanitaire. Elle a mis en place un dispositif d'aide exceptionnelle (PM'UP Covid-19) destiné à soutenir des projets de transformation, de reconversion ou de renforcement des capacités de production. **Une aide fléchée pour des TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) offrant des produits ou services destinés à lutter contre la crise (fabrication de gel hydroalcoolique, masques, respirateurs, etc.)** (voir interview d'Alexandra Dublanche, vice-présidente chargée du développement économique et de l'attractivité à la région Ile-de-France, pages 30/31).

63 projets soutenus par la Région Ile-de-France permettront de créer plus de 1 300 emplois au cours des 3 prochaines années, soit 0,3 % du nombre d'emplois total dans l'industrie en Ile-de-France.
Selon le CROCIS, l'observatoire de la CCI Paris, pendant le confinement, 63 % des entreprises franciliennes ont dû cesser leur activité et près de 160 000 emplois salariés ont été détruits. Les exportations sont en baisse de 25 % et la situation des secteurs du tourisme, de l'événementiel, de la restauration et de l'aérien est particulièrement préoccupante.

KB Medica : De l'événementiel au médical

Parmi les entreprises « résilientes », citons l'entreprise KB Medica installée à Sartrouville (78), qui a inauguré en octobre dernier une chaîne de production de masques chirurgicaux. Cette PME était spécialisée dans l'événementiel et organisait la sonorisation de fêtes, de mariages… Avertie par son fournisseur chinois qu'elle allait « dans le mur » en restant sur ce créneau d'activité, l'idée de distribuer des masques puis, en raison des difficultés d'approvisionnement, de les fabriquer en France a fait son chemin.

Un premier outil de production co-financée à 56 % par la Région Ile-de-France a été commandée. Grâce à un partenariat avec l'université Paris-Saclay, la machine a été adaptée aux standards français, notamment pour ralentir sa cadence afin d'assurer une bonne soudure des élastiques. Depuis la mi-août, l'entreprise produit chaque jour 40 000 masques qui sont vendus aux particuliers et aux entreprises. L'entreprise souhaite faire valoir d'autres arguments que le prix et insiste sur l'impact local et sur la création d'emplois locaux.

KB Medica

En octobre dernier, l'entreprise KB Medica inaugurait son unité de production. L'entreprise a bénéficié d'une aide de la Région.

La manufacture solidaire de Ris-Orangis

La ville de Ris-Orangis (91) a vécu une expérience très singulière liée aux circonstances en transformant une initiative, prise dans l'urgence afin de créer des masques en tissu destinés à la protection de la population, en entreprise d'insertion.

Ville de Ris-Orangis

Désormais, la « manufacture solidaire » de Ris-Orangis dispose d'un stand sur le marché couvert de la ville.

Dès le 16 mars, Stéphane Raffalli, le maire, mettait en place une cellule de crise quotidienne en mairie et constatait un nombre d'initiatives individuelles de confection de masques pour des besoins domestiques. *« Très vite, je me suis dit qu'il fallait que la municipalité serve de maître d'œuvre principal et unisse les forces. Nous avons donc lancé un appel aux couturières, le personnel communal qui n'était pas en service s'est mobilisé et nous avons demandé aux couturiers professionnels installés dans la ville de nous aider. Cette alliance de professionnels, de réseaux bénévoles et citoyens, d'élus et d'agents publics, a permis la naissance de cet atelier géant de 250 personnes. »*
Et parce qu'il souhaitait que l'élan de solidarité et l'expérimentation se prolongent, « la manufacture solidaire de Ris-Orangis » est née !

L'objectif est double, continuer à produire des masques et d'autres objets parce qu'il faut stabiliser le modèle économique et faire vivre un lieu d'insertion professionnelle. *« Notre ambition est de former 15 à 20 personnes par an et nous adapterons les formations au profil et aux besoins de chaque personne. »*
Le budget annuel s'élève à environ 350 000 € précise le maire, *« côté recettes nous aurons des subventions de la Direccte, de l'État, de la Région mais il nous faut un débouché commercial pour équilibrer les comptes et consolider notre modèle. Une stratégie commerciale est à mettre en place. Nous pensons notamment aux collectivités publiques qui pourraient exprimer des besoins auxquels l'atelier pourrait répondre. Raison pour laquelle nous sommes accompagnés par des professionnels de la couture qui ont des idées de filières de fabrication ».*
L'atelier rissois a proposé aux villes voisines de bénéficier de ses masques, *« nous avons fourni presque 500 000 aux villes de l'agglomération ».*

La manufacture solidaire rissoise travaille maintenant à la fabrication de blouses pour le personnel municipal et dispose d'un stand sur le marché couvert de la ville. Elle est aussi dans l'attente d'un agrément comme entreprise d'insertion ce qui permettra d'obtenir des subventions de ses partenaires publics. ■

Kamil Sivgin

Une initiative prise dans l'urgence pour créer des masques en tissu destinés à la protection de la population s'est transformée en entreprise d'insertion.

Enalees : Test Covid-19, de l'animal… à l'homme

Entreprise implantée au Genopole à Evry-Courcouronnes (91), Enalees est le seul fabricant français à avoir développé - en partenariat avec l'institut Pasteur/Bertin Technologies et C4Diagnostics - des tests PCR rapides homologués (résultats en 25 mn et fiabilité de 80 à 90 %).

Les trois laboratoires ont conclu un partenariat pour développer des tests rapides pour la détection sur le terrain, en moins de 15 minutes, du SARS-CoV-2. *« Ce projet s'appuie sur le savoir-faire et les capacités des trois partenaires, experts dans le domaine du développement, de la validation, de la fabrication et de la commercialisation de tests moléculaires. Plusieurs études cliniques, menées par l'Institut Pasteur sont en cours. Elles démontrent la performance du test comme méthode de diagnostic en première intention. Les résultats de ces études seront disponibles fin décembre. »*

Le Centre National de Référence des virus à Lyon a déjà certifié la sensibilité de la solution employée. Cette certification permet à de nombreuses entreprises et collectivités d'utiliser ce test pour des dépistages réguliers. Pour l'instant, 7 000 tests sont produits par mois mais de futurs investissements pourraient permettre de passer cette capacité à 70 000 dans les 3 ans.

Alexandra Dublanche,

vice-présidente de la Région Ile-de-France en charge du développement économique et de l'attractivité, de l'agriculture et de la ruralité

« La Région a porté l'initiative du « Fonds Résilience Ile-de-France et collectivités » à laquelle se sont associés plus de 70 collectivités franciliennes, afin de soutenir TPE, microentreprises ou encore acteurs de l'économie sociale et solidaire »

Pouvez-vous nous rappeler les actions mises en œuvre par la région pour soutenir les PME/TPE ?
Face à la crise économique et sanitaire, la Région Ile-de-France s'est très vite organisée pour venir en aide aux entreprises et aux acteurs économiques franciliens au travers de nombreux dispositifs créés ou renforcés par le plan de relance de 1,3 milliards d'euros.

Nous avons abondé le Fonds de Solidarité mis en place avec l'État à hauteur de 156 M€ - soit 30 % de l'apport régional global ! - permettant de venir en aide à 374 000 entreprises franciliennes pour un montant de plus de 2 Mds€. Mais notre priorité était de venir en aide aux entreprises touchées de plein fouet par la crise, les TPE et les PME. Pour soutenir ces petites entreprises à la trésorerie dégradée, nous avons mis en place le Prêt Rebond à taux zéro, en partenariat avec Bpifrance. Destiné aux TPE et PME, ce prêt est accessible en 100 % digital et peut atteindre jusqu'à 300 000 €.

La Région a aussi porté l'initiative inédite du « Fonds Résilience Ile-de-France et collectivités » à laquelle se sont associés plus de 70 collectivités franciliennes, afin de soutenir TPE, microentreprises ou encore acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ces derniers, impactés par la crise et qui n'ont que très difficilement accès au financement bancaire, pourront ainsi redémarrer leur activité grâce à une aide de trésorerie immédiate de quasi fonds-propres.

Olivier Desaleux

Car le Fonds Résilience propose en effet une avance remboursable à taux zéro sur six ans, de 3 000 euros à 100 000 euros, remboursable sur 6 ans et avec un différé de remboursement qui peut aller jusqu'à 2 ans. Une aubaine pour les entreprises de 0 à 50 salariés, appartenant au secteur de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du divertissement ou du bien-être ! L'objectif concret de cette avance exceptionnelle est de permettre aux entreprises de couvrir les coûts liés aux adaptations indispensables au maintien de l'activité, qu'ils soient matériels ou immatériels.

Mais au-delà des dispositifs d'exception mis en place pour faire face à la crise, nous continuons à mettre à disposition les aides économiques de « droit commun » que sont la gamme UP (TP'up, PM'up, Innov'up), le prêt Croissance ou encore le Fonds Régional de Garantie. L'effet levier de ces aides est formidable car chaque euro investi par la Région génère 11 euros d'investissement par entreprise aidée sur le territoire. Depuis 2017, cela représente donc un total de 4,1 Mds€ qui ont été mobilisés par leur biais au service de l'économie Francilienne.
Les aides TP'up et PM'up permettent par exemple de financer le plan de développement d'une entreprise qui souhaite s'accroître, se moderniser, se

diversifier ou bien encore se développer à l'international.

- L'aide peut atteindre 55 000 € pour les TPE et 250 000 € pour les PME.
- La candidature se fait directement en ligne et le suivi du projet est assuré par un chargé de mission qui réalise le diagnostic du projet et accompagne l'entreprise lauréate dans sa mise en œuvre.
- En 2020, ces aides ont permis de mobiliser près de 24 M€.

La Région poursuit également ses efforts auprès des jeunes entrepreneurs. Grâce au parcours Entrepreneur #Leader lancé en 2017, nous avons accompagné plus de 26 000 Franciliens dans la phase de création, de financement ou de pilotage de leur entreprise dans les trois premières années. Depuis son lancement, c'est près de 9 000 entrepreneurs accompagnés par an dont – je tiens à le signaler – près de la moitié de femmes.

Quel peut-être le rôle des collectivités locales pour relayer les actions de soutien de la région envers les PME/PTE ?

Elles participent déjà activement à « l'effort de guerre » notamment à travers le Fonds Résilience mais en effet, nous avons besoin de chacun pour faire connaître ces dispositifs qui peuvent se révéler déterminants pour la survie d'une entreprise.

Ainsi, nous menons également des actions d'information sur les aides régionales et nationales en matière de développement économique et de formation par l'intermédiaire des 25 bassins d'emploi franciliens répartis sur tout le territoire, et ce en partenariat avec l'État. De nombreuses collectivités y sont associées comme les intercommunalités. Ils sont ensuite nos relais auprès des entreprises de leurs territoires.

Quel bilan faites-vous de PM'UP Covid ?

Nous avons lancé le dispositif PM'up Covid-19 au cœur de la crise, pour aider les TPE, PME et ETI souhaitant transformer leur outil de production pour sécuriser l'approvisionnement stratégique en produits sanitaires de première nécessité (masques, gel hydroalcoolique, blouses...) avec des subventions pouvant aller jusqu'à 800 000 €. 63 projets ont ainsi été retenus par la Région pour un total de 15 M€, représentant une capacité de production mensuelle de plus de 133 millions de masques, 330 000 flacons de gel hydro-alcoolique, 300 000 visières, 180 000 blouses et de nombreuses solutions innovantes permettant notamment d'assurer la distanciation et de détecter la présence du virus.

Ce dispositif a ensuite été élargi à l'ensemble des outils de production industriels par le biais de l'Appel à projets « PM'UP Relance Industrie ». Il a permis de porter les projets de relocalisation, d'implantation, de transformation, ou de diversification d'entreprises sur le territoire francilien dans les mêmes conditions financières que PM'up Covid-19. Cette aide est un outil majeur pour accompagner la relance industrielle de l'Ile-de-France, à laquelle la Région dédie le plan « Nouvel'R : Réindustrialisation – Relocalisation – Relance – Résilience ». La Région a ainsi pu aider 75 entreprises lauréates, soutenues pour près de 42,5 millions d'euros. Elles représentent un total de 6 000 emplois créés ou maintenus sur le territoire pour un investissement de 162 millions d'euros. Face à ce succès, un deuxième Appel à Projets est d'ores et déjà prévu pour 2021...

Pouvez-vous expliquer ce qu'est le « Pack relocalisation » et les collectivités auront-elles un rôle à jouer ?

Cette mesure doit permettre de réduire la vulnérabilité des entreprises franciliennes dont les activités dépendent en partie de « fournisseurs étrangers », ou de marchés très impactés par la crise sanitaire, tout en leur permettant d'améliorer leur impact social et sociétal. Le pack Relance se construit autour de deux modules :

- un diagnostic 360 à l'issue duquel il est proposé à l'entreprise un plan d'action pour améliorer sa compétitivité ;
- un accompagnement à la relocalisation et à la diversification : une démarche plus avancée afin de construire une stratégie basée sur des enjeux de relocalisation et/ou de diversification.

Encore une fois, nous avons besoin des collectivités pour faire connaître ces dispositifs auprès des entreprises locales.

On parle beaucoup des risques pour les petits commerçants, qu'en est-il de du chèque numérique que la Région a mis en place pour les aider à passer au numérique ?

Les petits commerces ont été touchés de plein fouet par la crise sanitaire, alors qu'ils avaient déjà subis les mouvements sociaux, les grèves, etc. Il était nécessaire de leur venir en aide de façon pérenne. Nous avons ainsi souhaité accompagner et encourager la transformation numérique de ses artisans et commerçants grâce au « Chèque numérique pour un commerce connecté » qui permet d'octroyer une subvention jusqu'à 1 500 euros pour aider les commerçants et artisans franciliens indépendants à financer la création d'un site internet, l'abonnement à une market place ou la souscription à des services de livraison. Près de 1 000 commerçants ont déjà bénéficié de ce soutien.

Mais ce n'est pas tout, nous avons souhaité intégré les collectivités à la démarche en créant le « chèque numérique pour les communes », à destination des communes ou groupements de communes qui se mobilisent pour le déploiement de solutions digitales pour les commerces de leur territoire. Pouvant s'élever jusqu'à 10 000 euros, il permet de développer toutes formes de vente en ligne (référencement, *click & collect*, *drive* ...). ■

Concessions de services : qui doit prendre en charge les conséquences financières des mesures sanitaires ?

Les mesures prises en vue d'endiguer l'épidémie de Covid-19 ont eu une incidence, parfois extrêmement forte, sur les conditions d'exécution de certains contrats de concession. D'abord, dans le cadre des périodes de confinement puis de déconfinement, certains établissements ont fait l'objet de mesures de fermeture administrative. Ensuite, diverses mesures ont été - et sont toujours - imposées en vue de limiter la propagation de l'épidémie (pose d'équipements de protection, limitation de la jauge emportant une baisse de la fréquentation, etc.), ce qui affecte, à des degrés divers, la grande majorité des contrats de concession de services.

Naturellement, toutes ces mesures ont eu, et continuent, d'avoir des conséquences financières sur ces contrats de concession. Il est donc capital, pour les autorités concédantes et leurs concessionnaires, de comprendre les conditions dans lesquelles ces conséquences financières doivent être prises en charge.

www.shutterstock.com

Le droit commun des contrats administratifs : un régime exigeant pour les concessionnaires

En premier lieu, même si les juridictions administratives ne se sont pas encore prononcées sur les difficultés propres à l'épidémie de Covid-19, les règles de droit commun semblent relativement claires. Par principe, les contrats de concession mettent à la charge du concessionnaire « un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service »[1]. Par conséquent, dans un contrat de concession, le concessionnaire est toujours, par hypothèse, susceptible de connaître un résultat inférieur à son résultat prévisionnel, voire un déficit d'exploitation.

Toutefois, ce régime ne s'oppose pas à l'application des règles élaborées par le juge administratif en cas de circonstances imprévisibles : l'imprévision (qui suppose un événement extérieur aux parties du contrat, imprévisible, et bouleversant l'équilibre économique du contrat), la force majeure de droit commun (qui suppose, en plus de l'imprévisibilité, que le cocontractant soit dans l'impossibilité d'exécuter son contrat) et la force majeure administrative.

En toute hypothèse, les conditions de mise en oeuvre de l'imprévision ou de la force majeure (de droit commun ou administrative) devront être établies par le concessionnaire, qui supporte la charge de la preuve[2]. En cela, le régime du droit commun des contrats administratifs est relativement exigeant pour le concessionnaire : il impose en effet d'être en mesure de démontrer, éléments financiers à l'appui, la réunion de conditions juridiques précises. **À défaut, celui-ci n'est pas fondé à demander le versement d'une indemnité par l'autorité concédante.**

Les aménagements contractuels possibles : un régime incertain pour les parties

En second lieu, les contrats de concession comportent parfois des clauses relatives à la survenance de circonstances imprévisibles, qui peuvent avoir pour objet soit de réaffirmer le droit commun, soit d'y déroger. Ainsi, de telles clauses peuvent par exemple comporter une définition propre de la force majeure ou de l'imprévision (parfois dénommées « cas fortuits » ou encore « causes légitimes »), ou encore prévoir les conséquences financières de ces hypothèses.

Ces clauses contractuelles nécessiteront systématiquement un travail d'analyse et d'interprétation au cas par cas, au regard de toutes les circonstances juridiques et factuelles de l'affaire.

Extrait d'un article de Maître Timothée Bassi, Avocat au sein du cabinet Symchowicz Weissberg & Associés

Retrouvez l'intégralité de l'article sur notre site internet : https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2020/12/AMIF-Projet-darticle-DSP-et-mesures-covid.pdf ■

1. Article L.1121-1 du code de la commande publique.
2. CE 21 octobre 2019, Société Alliance, req. n°419155, Rec. CE T. à paraître.

Renouvellement des instances AMIF Partenaires

Un nouveau Conseil d'administration et une feuille de route pour les trois prochaines années

L'Assemblée Générale de l'AMIF Partenaires s'est réunie le 18 novembre dernier afin d'installer les nouveaux membres de son Conseil d'administration et d'évoquer la feuille de route des prochaines années de l'association.
Elle a élu à l'unanimité les 23 représentants des entreprises qui siégeront au CA de l'association pendant les 3 prochaines années. Ils rejoignent les 23 maires qui composent cette instance paritaire.

Stéphane Beaudet a salué l'arrivée de nouveaux partenaires et élus : *« Ils vont contribuer à faire naître de nouvelles idées, trouver des solutions et contribuer à la créativité de nos deux associations »*.
Dorothée Fourny, Groupe Véolia, a salué l'engouement et le dynamisme des nouveaux entrants pour construire de nouvelles solutions avec les élus, « *nous devons tous être en mode super agile ! »*. Quant à Daniel Nabet, il s'est dit *« ravi de l'ouverture à de nouveaux entrants »*. Il a insisté sur l'importance du rôle de l'association en 2021 et 2022, *« cette synergie entre entreprises, institutions et élus est un modèle unique »*.
Rolin Cranoly, maire de Gagny (93) et nouvel entrant au sein de nos associations, s'est dit *« content et fier »* de faire partie de ces associations, *« il est important pour nous, élus, de pouvoir croiser nos regards sur nos missions »*.
Retrouvez la liste des nouveaux administrateurs sur notre site : https://amif.asso.fr/amif-partenaires/conseil-d-administration/

Matinales, trophées, Salon AMIF : les rendez-vous traditionnels toujours plébiscités

Depuis juin 2015, l'AMIF Partenaires organise **« les Matinales »**, matinées de débats thématiques entre élus et partenaires afin de pouvoir, ensemble, partager et réfléchir à des problématiques communes. Plusieurs thématiques ont été ou seront très prochainement débattues : les services de proximité en période de crise sanitaire, l'urbanisme de demain, l'optimisation de la gestion du patrimoine des collectivités, les impacts du télétravail. Et depuis cette année, des infographies sont également produites afin de conceptualiser visuellement certaines problématiques locales.

Le dernier trophée des territoires qui s'est déroulé au golf de Crécy-la-Chapelle (77) a été un véritable succès. L'édition 2021 devrait se dérouler dans le Val d'Oise. L'objectif sera encore une fois de valoriser des activités annexes au golf afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

Annulé en 2020, l'AMIF souhaite organiser **son Salon à l'été 2021**. Un travail de co-construction avec les partenaires et PG Organisation est actuellement en cours afin de proposer un programme innovant et dynamique tout en respectant scrupuleusement les normes sanitaires.

Mais aussi de nouveaux projets pour le nouveau Conseil d'administration

De nouveaux projets ou initiatives devraient émergés avec l'arrivée de cette équipe renouvelée et deux propositions nouvelles sont déjà portées pour animer le réseau : intégrer des start up au cercle des AMIF Partenaires et organiser des cycles de visites sur sites avec les élus afin de mieux faire connaître les métiers des partenaires et échanger sur les moyens de mieux travailler ensemble. ■

Un nouveau Bureau installé

Après le renouvellement du CA de l'AMIF Partenaires, c'est le nouveau bureau qui a été installé le 9 décembre.
6 représentants des entreprises et 6 représentants des élus siégeront pour les 3 prochaines années.

Élus	Partenaires	
Noms et fonctions	Entreprises	Représentant et fonction
Luc CARVOUNAS, maire d'Alfortville (94) *Secrétaire général de l'AMIF*	ENEDIS	**Paul DIAS**, directeur territorial
Rolin CRANOLY, maire de Gagny (93) *Vice-président de l'AMIF*	ENGIE	**Pierre MONIN**, délégué territorial Ile-de-France
Eddie AIT, maire de Carrières-sous-Poissy (78) *Trésorier adjoint de l'AMIF*	GROUPE VEOLIA - SARP	**Dorothée FOURNY**, directrice du développement
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, maire de Mennecy (91) *Premier vice-président de l'AMIF*	ORANGE	**Daniel NABET**, délégué régional Ile-de-France Sud & Est
Christian ROBACHE, maire de Montévrain (77) *Vice-président de l'AMIF*	RAZEL BEC	**Bertrand FLAHAUT**, directeur du développement
Philippe ROULEAU, maire d'Herblay-sur-Seine (95) *Vice-président de l'AMIF*	TRANSILIEN SNCF	**Amandine MARTIN**, secrétaire générale

Acteur engagé des territoires et des villes, le groupe RATP fait vivre des solutions de mobilité innovantes, accessibles et durables. Nous accompagnons des collectivités territoriales de toute taille et de tout type, en France et dans 13 pays. Notre objectif : répondre aux enjeux de vos territoires et des Franciliens en mobilisant une palette unique d'expertises.

Présent dans 16 territoires franciliens avec sa filiale RATP Dev, notre groupe exploite l'un des plus importants réseaux multimodaux intégrés au monde, principalement autour de 4 moyens de transport : métro, RER, tramway et plus de 300 lignes de bus. Chaque jour, le groupe RATP veut faire la preuve de son excellence opérationnelle, au service de ses voyageurs.

Nous contribuons également à dessiner le grand Paris, avec le soutien d'Ile-de-France Mobilités et des autres partenaires publics : notre effort d'investissement sans précédent se traduit notamment par le prolongement de 4 lignes de métro et la création de 18 stations.

Partenaire de la ville de demain, que nous voulons plus fluide et plus durable, le groupe RATP continue de déployer le plan Bus 2025 de conversion écologique des centres bus vers l'électrique et le biogaz. Et nous participons à des programmes phares dans le domaine de l'innovation : bus autonomes, taxis volants, *mobility as a service* (MaaS). ■

© RATP - Jean-François Mauboussin.

Catherine Guillouard, PDG du groupe RATP : *"En Ile-de-France et au-delà, vos territoires sont en mouvement. Les Franciliens avancent. Nous sommes là, jour après jour, pour vous accompagner."*

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (201 716 km) dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

GRDF s'inscrit comme partenaire des collectivités territoriales pour les accompagner vers la neutralité carbone au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

GRDF contribue notamment au développement du biométhane, gaz renouvelable produit localement à partir de biodéchets et coproduits agricoles, et du BioGNV, carburant renouvelable.

GRDF a ainsi signé la charte de PROMETHA, le cercle francilien des acteurs de la méthanisation, aux côtés notamment de la Région Ile-de-France. Cette instance a pour objectif d'animer et assurer la durabilité de la filière francilienne de la méthanisation. GRDF accompagne également la transformation énergétique des bus franciliens : d'ici 2030, 70 % des bus d'Ile-de-France Mobilités rouleront au BioGNV sur l'ensemble de la région Ile-de-France. ■

Véronique Bel, Directrice Territoriale Ile-de-France GRDF

Les chiffres clés de GRDF en Ile-de-France

- 25 000 km de réseau
- 917 communes desservies
- 18 sites injectent du biométhane dans les réseaux (environ 260 GWh/an soit la consommation annuelle de 1 000 bus roulant au BioGNV ou 45 000 logements neufs).

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

DON DE SANG
EN 1H *j'ai sauvé* 3 VIES

et VOUS ? qu'attendez-vous ?

Partout en Île-de-France, il est possible de donner son sang

Vérifiez votre éligibilité au don
et prenez RDV avant de vous déplacer :
dondesang.efs.sante.fr ou **Appli *Don de sang***

Se munir d'une pièce d'identité. Il est recommandé de ne pas être à jeun.

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG !

dondesang.efs.sante.fr

Disponible sur l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

0 800 109 900 Service & appel gratuits

H 3 V 66 A4Affiche A4 Novembre 2020 EFS DF SIRET 428 822 852 > 811

la fibre | **5 millions de prises commercialisables en Ile-de-France à date**

4G | **99% de la population couverte en Ile-de-France**

5G | **Ouverture du réseau en décembre 2020***

Pour contacter les Relations Extérieures et Patrimoines de la région Île-de-France :
Sandra DELIN - SADELIN@bouyguestelecom.fr

*Ouverture du réseau 5G prévue courant décembre 2020. Déploiement progressif en zones urbaines. Téléphones compatibles 5G et cartes de couverture sur bouyguestelecom.fr. Kit mains libres recommandé.